COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

rapport d'activité
2018

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	**p. 3**
Introduction	p. 3
Compétences et élus	p. 5
Commissions	p. 7
Ressources Humaines	p. 8
Finances	p. 9
Communication	p. 15
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	**p. 17**
SCot	p. 18
Mobilité	p. 19
Français itinérants	p. 23
Coopération des 3 Chablais	p. 23
Politique en faveur de l'habitat	p. 24
ÉCONOMIE	**p. 26**
Stratégie de développement économique	p. 27
VALORISATION TOURISTIQUE	**p. 29**
Office de tourisme intercommunal	p. 30
Geopark du Chablais	p. 30
Valorisation des sentiers	p. 31
Label Pays d'art et d'histoire	p. 33
ENVIRONNEMENT	**p. 35**
Assainissement – un enjeu majeur	p. 36
Collecte et traitement des déchets	p. 39
Sensibiliser le public au tri	p. 44
Plan Climat Air Énergie Territorial	p. 46
Préservation de la biodiversité	p. 47
Plan pastoral territorial	p. 48
URBANISME	**p. 49**
SERVICES À LA POPULATION	**p. 50**
Portage des repas	p. 51
Culture musicale	p. 52
Santé	p. 53
Action sociale	p. 55
Relais Assistants Maternels	p. 56
Soutien à l'apprentissage scolaire	p. 59
Entretien des bâtiments	p. 60

édito

Ce rapport annuel est l'occasion de dresser un bilan des actions et des projets engagés par la communauté de communes et d'expliquer ainsi son rôle dans la vie quotidienne des habitants du territoire. Ce rôle s'est fortement renforcé suite aux dernières réformes territoriales. La communauté de communes intervient dans de nombreux domaines qui touchent notre vie de tous les jours : aménagement du territoire, services à la population, transports, économie, tourisme, préservation de l'environnement, patrimoine,...

La mobilité représente l'un des enjeux phares de la communauté de communes, qui assure désormais directement l'organisation des transports locaux. Cette proximité permet de mieux répondre aux besoins locaux des habitants et des touristes. L'année 2018 est marquée par un accord historique entre les autorités suisses et françaises pour améliorer l'offre de transports lacustres, avec notamment l'achet de deux nouveaux bateaux.

Les investissements se sont par ailleurs poursuivis pour la préservation de l'environnement, que ce soit en matière d'assainissement, avec 4700 m supplémentaires de canalisations d'eaux usées, ou de valorisation des déchets, en optimisant la collecte et en développant les filières de recyclage . Des nouveaux projets ont été lancés, comme l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial et la création d'un cluster autour de la thématique de l'eau. La communauté de communes a permis également la création au Ier janvier 2018, du nouvel office de tourisme intercommunal pays d'Évian-vallée d'Abondance, qui réunit au sein d'une même structure les offices d'Abondance, Bernex, La Chapelle d'Abondance, Publier, Thollon-les-Mémises et Saint-Gingolph.

L'intercommunalité se renforce au fil des années, au service de ses habitants, pour co-construire un territoire équilibré et harmonieux.

La Présidente

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ENTRE LAC ET MONTAGNES**

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a vu le jour le 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) pour créer un espace solidaire et cohérent entre ses 22 communes membres, qui partagent des intérêts communs. Elle est issue de la fusion des communautés de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance. Ce regroupement mutualise les moyens et permet des réalisations qu'une commune seule ne pourrait pas entreprendre.
Le territoire rassemble plus de 40 000 habitants (source INSEE 2015) répartis dans 22 communes, depuis les bords du Léman jusqu'aux premiers sommets des Alpes.

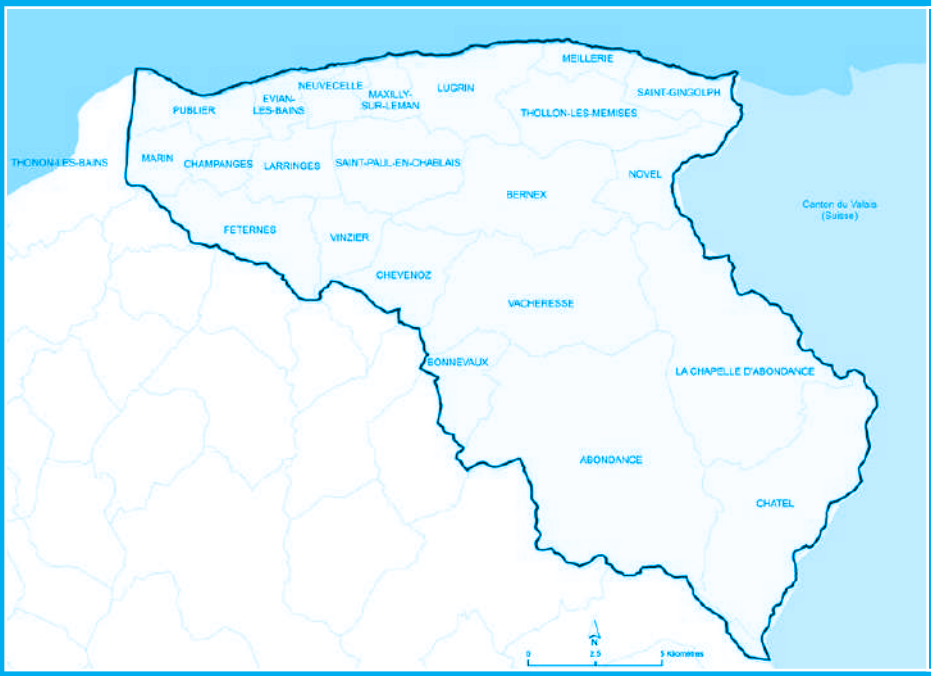

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

22 communes
5 stations de ski,
1 station thermale
321 km²
40 661 habitants
75 024 lits touristiques
2 873 entreprises
9 624 emplois salariés
Environ **5 000** frontaliers

Les 22 communes membres

Commune	Population totale 2015
Abondance	1 501
Bernex	1 294
Bonnevaux	272
Champanges	970
Châtel	1 265
Chevenoz	598
Évian	9 217
Féternes	1 435
La Chapelle d'Abondance	904
Larringes	1 392
Lugrin	2 457
Marin	1 777
Maxilly-sur-Léman	1 357
Meillerie	329
Neuvecelle	3 079
Novel	46
Publier	7 107
Saint-Gingolph	**835**
Saint Paul en Chablais	**2 416**
Thollon les Mémises	**780**
Vacheresse	**823**
Vinzier	**807**
Total habitants	**40 661**

Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1er janvier 2018. Elles sont authentifiées par le décret N°2017-1873 du 29 décembre 2017.

Les compétences

La communauté de communes exerce des compétences que les communes lui ont transférées. Ces compétences, inscrites dans les statuts, peuvent être obligatoires (définies par la loi), optionnelles (la collectivité doit en choisir au moins 3) ou facultatives. Les statuts de la CCPEVA votés pour la première fois en avril 2017 peuvent évoluer en fonction de la loi ou selon les besoins exprimés par les communes.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Participation à des actions concertées d'aménagement sur le Chablais

- Participation à l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale).
- Participation aux projets structurants et transversaux dans tous les domaines du désenclavement (déplacements, transports notamment routier/ferroviaire: CEVA liaison ferroviaire Cornavin - Eaux Vives-Annemasse, ligne RER sud-Léman et lacustre, déploiement du très haut débit).
- Participation à la mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial.
- Participation aux actions liées au Geopark Chablais UNESCO.

Mobilité

- Organisation et gestion des transports publics de personnes réguliers, interurbains, scolaires et à la demande.
- Soutien aux actions en faveur du maintien et du développement des transports lacustres.
- Concertation et coordination de l'élaboration des schémas multimodaux de mobilité sur le territoire (déplacements, transports, communications électroniques...) y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Le Plan Pastoral Territorial

- Animation du Plan Pastoral Territorial, qui propose un plan d'actions en faveur du maintien et de la restauration des alpages. Les travaux d'aménagement restent à la charge des communes ou des gestionnaires privés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Cette compétence inclut la réalisation de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais et d'hôtels d'entreprises. Elle intègre également la poursuite et l'actualisation du schéma de requalification des zones d'activités sur l'ensemble du territoire en vue de développer une politique cohérente visant un parcours facilité des entreprises grâce à une offre immobilière pertinente (pépinière, ateliers relais, hôtels d'entreprise, terrains aménagés).
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme hors stations classées de tourisme

GESTION DE L'ACCUEIL DES FRANÇAIS ITINÉRANTS

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des français itinérants et des terrains familiaux locatifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

- Gestion et valorisation des ordures ménagères et autres déchets.
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif.
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Valorisation et protection des richesses naturelles et de la biodiversité (Natura 2000, PAEC).
- Préservation des sous-sols sur le territoire par le biais de dispositif de méthanisation.
- Elaboration, portage et animation du contrat de rivières du bassin des Dranses et de l'Est lémanique, pour une gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat ainsi que la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Portage des repas à domicile.
- Soutien aux ADMR dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées.
- Création d'un relais assistants maternels.
- Mise en oeuvre d'un contrat local de santé.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

- Création et gestion de maisons de services au public.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

ASSAINISSEMENT

- Gestion, entretien et création des réseaux de collecte des eaux usées, des équipements de traitement (stations d'épurations), ainsi que la réalisation de contrôles de branchements.
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et contrôle des installations.
- Etudes sur l'eau potable et eaux pluviales (en vue des futurs transferts de compétences prévus par la loi NOTRe).

CULTURE – PATRIMOINE

- Valorisation, médiation des patrimoines et sensibilisation à la qualité architecturale à travers le label Pays d'art et d'histoire.
- Soutien à la formation musicale (apprentissage du solfège) en partenariat avec les écoles de musique du territoire.

GESTION DES SENTIERS DE RANDONNÉE

- L'aménagement, la création, l'entretien, le balisage et la valorisation des sentiers suivants :
  - les sentiers pédestres inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
  - les sentiers structurants (dont le sentier des bords de Dranse),
  - les sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme (FFC), PDIPR et structurants (VTT électriques compris),
  - les sentiers raquettes (entretien et balisage non compris sur les domaines skiables alpins),
  - les sentiers équestres.
- Etudes et participation à la réalisation de la voie cyclable « Via Rhôna » sur le territoire.

RÉALISATION ET GESTION DU BÂTIMENT DE LA FRUITIÈRE DE VINZIER

- Cette compétence intègre l'acquisition de la fruitière de Vinzier et sa réhabilitation en vue d'un atelier de fabrication de fromages.

AUTRES COMPÉTENCES

- Centres d'incendie et de secours : financement des constructions neuves et extensions de Centre d'Incendie et de Secours y compris l'acquisition des terrains nécessaires à ces constructions.
- Entretien de réseaux de transport d'énergie liée au projet de méthanisation.
- Gendarmerie de la vallée d'Abondance : la communauté de communes rembourse jusqu'à leur terme les emprunts qui ont été contractés pour le financement de cet équipement et perçoit les loyers versés par l'État.
- Gestion et entretien d'un bâtiment destiné à abriter les bureaux de la perception d'Abondance : comprend la gestion, l'entretien la réhabilitation éventuelle, la mise aux normes et la mise à disposition d'un bâtiment, par le biais d'un contrat d'occupation du domaine public, auprès des services de l'État.

Les élus en 2018

Le conseil communautaire compte 49 sièges répartis selon la population des communes :
Évian : 9 sièges / Publier : 7 sièges / Lugrin et Saint-Paul : 3 sièges /
Abondance, Bernex, Châtel, Féternes, Larringes, Marin et Maxilly : 2 sièges
1 siège pour toutes les autres communes
Les 49 conseillers communautaires ont désigné par vote la présidence et les vice-présidents.

Les commissions

Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un vice-président, suivant les domaines de compétence. Le rôle de chaque commission a été votée le 3 février 2017 par le conseil communautaire. Des sous-groupes de travail peuvent être constitués pour piloter plus particulièrement des dossiers précis. Les commissions sont constituées de 22 délégués titulaires, chaque commune disposant d'un délégué titulaire par commission.

ÉCONOMIE

Proposition et mise en œuvre de la politique économique comportant :

- L'immobilier d'entreprises,
- Le suivi des aménagements des zones d'activités et de leur promotion,
- Le suivi du schéma d'équipement commercial,
- Le pilotage des actions liées à la création d'entreprises et de l'emploi, y compris, la mise en œuvre de la filière nautique,
- La gestion du patrimoine.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Suivi du SCOT,
- Coopération Franco-Suisse et relations avec le Conseil du Léman,
- Initiatives en vue de favoriser l'émergence de projets d'aménagement nouveaux (fruitière, golf, développement des circuits courts, en particulier, le projet d'une cuisine centrale sur le territoire),
- Suivi de l'ensemble des projets d'aménagement et de construction (y compris l'aménagement de l'ancien collège et l'étude de définition de l'aménagement du port de Lugrin),
- Mise en place et suivi du très haut débit.

TOURISME

- Elaboration d'une politique touristique coordonnée sur le territoire en matière de promotion et d'accueil en lien avec les offices de tourisme de marque et les stations classées,
- Participation aux actions du Géopark,
- Préparation de la création d'un office de tourisme intercommunal.

TRANSPORT MOBILITÉ

Réflexions, propositions, suivi des différents modes de transport :

- Urbains et interurbains,
- Transports scolaires,
- Lacustres,
- Ferroviaire,
- Transport à la demande,
- Covoiturage,
- Modes doux.

ENVIRONNEMENT

- Suivi du dossier méthanisation Terragr'eau,
- Mise en place du suivi du projet de biodiversité avec extension en vallée d'Abondance,
- Réflexion sur la pollution sonore et lumineuse,
- Réflexion sur un territoire d'excellence,
- PAEC (projet agroenvironnemental et climatique),
- Plan pastoral territorial,
- Natura 2000,
- Restauration et entretien des zones humides,
- Mise en place du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

SERVICES À LA POPULATION

- Habitat - Mise en place et suivi du Programme local de l'Habitat et OPAH,
- Maisons de service,
- Suivi du dossier d'accueil des français itinérants,
- Projet local de santé,
- Soutien apporté aux ADMR,
- Mise en place d'un Relais d'Assistants Maternels,
- Suivi du portage de repas,
- Suivi de l'axe musical,
- Réflexion sur le contour d'une compétence CIAS.

ASSAINISSEMENT, ÉTUDE SUR L'EAU POTABLE ET DÉMARCHES GEMAPI

- Mise en place et gestion des travaux dans le cadre du schéma d'assainissement en tenant compte des priorités,
- Etude sur l'eau potable et eaux pluviales,
- Préparation de la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) au Ier janvier 2018.

DÉCHETS TRI SÉLECTIF :

- Gestion des ordures ménagères et autres déchets,
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif,
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- Mise en œuvre et suivi du label sur l'ensemble du territoire.

SENTIERS

- Poursuite de la mise en valeur des sentiers identifiés dans le cadre du schéma directeur départemental comprenant, le sentier des bords de Dranse.

COMMUNICATION

- Mise en place de la politique communautaire de la communication interne et externe,
- Promotion de l'ensemble des actions communautaires,
- Développement et diversification des supports de communication,
- Mise en place de la charte signalétique.

FINANCES

- Optimisation de la gestion des finances et de la fiscalité,
- Elaboration du Débat d'Orientations Budgétaires et des différents budgets en veillant à leur bonne exécution.

RESSOURCES HUMAINES

- Harmonisation et organisation des services,
- Evolution du schéma de mutualisation,
- Organisation des commissions d'embauche.

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT SE MET EN PLACE

Le conseil local de développement est un organe consultatif dont les membres (acteurs de la société civile, des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs) sont élus par le conseil communautaire de la CCPEVA. Il est un véritable outil d'aide à la décision pour les élus.
Le conseil local de développement pays d'Évian - vallée d'Abondance s'est réuni pour la première fois en octobre 2018.

RESSOURCES HUMAINES

En 2018, l'effectif de la communauté de communes a été renforcé afin de poursuivre et développer les actions de l'intercommunalité. Pour chaque recrutement, une commission d'embauche se réunit. Elle est présidée par par la vice-présidente en charge des ressources humaines. Cette dernière est accompagnée de deux vice-présidents et d'une conseillère communautaire. Le vice-président concerné par le recrutement est également convié à la commission d'embauche. **En 2018, la commission d'embauche s'est réunie 14 fois.**

Des missions renforcées

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée de deux chargés de mission, pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial et pour le développement du Pôle Eau. Une apprentie au service environnement a également été recrutée en septembre, pour une durée de 3 ans.

Le service Sentiers a été renforcé par le recrutement à l'année d'un technicien.

En 2018, la CCPEVA a compté trois départs d'agents sur emploi permanent : deux démissions, une mutation.

Les services généraux (dépendant du budget général) comprennent :

- service à la population : 6 ETP (portage de repas, relais d'assistants maternels, projet local de santé),
- pôle ressources : 6,3 ETP (comptabilité, marchés publics, ressources humaines),
- environnement : 3,5 ETP,
- sentiers : 2 ETP,
- Pays d'art et d'histoire : 2 ETP,
- bâtiments : 1,2 ETP,
- développement économique : 0,5 ETP,
- communication : 1,8 ETP,
- mobilité : 1,5 ETP,
- tourisme : 0,3 ETP,
- SIG : 1 ETP,
- pôle Eau : 1 ETP,
- droit des sols : 2 ETP.

L'EFFECTIF DE LA CCPEVA EN 2018

1er janvier: **67** agents (soit 63,4 ETP - Equivalent temps plein)

31 déc.: **72** agents (soit 67,8 ETP)

Répartition des effectifs au 31 déc. 2018 (ETP)
ETP: Equivalent Temps Plein

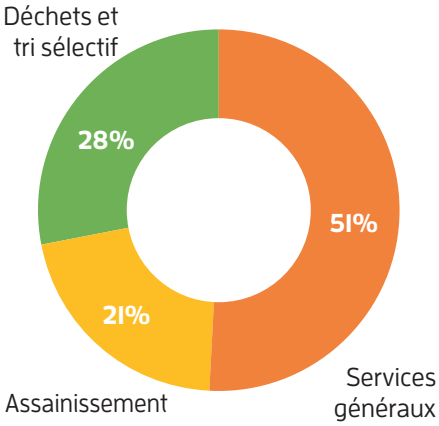

Politique sociale

Depuis le 1er janvier 2018, les agents peuvent bénéficier de tickets restaurant, ainsi qu'une aide mensuelle de 20 € pour la participation à une mutuelle labellisée ou à un contrat de prévoyance.

Pour le personnel travaillant en horaires continus, ne bénéficiant pas de tickets restaurant, la participation de la collectivité peut aller jusqu'à 40 € par mois pour une mutuelle labellisée, plus 40 € par mois pour un contrat de prévoyance.

Le 16 octobre 2018, la vice-présidente en charge des ressources humaines a organisé la journée de cohésion de la CCPEVA sur les sentiers des bords de Dranse. Le but de cette 2e journée de cohésion, au-delà de créer du lien, était de faire découvrir aux agents de la collectivité le travail du service Sentiers.

En 2018, deux agents ont reçu la médaille du travail : Philippe Decurninges a reçu la médaille de vermeille pour 30 ans de services publics et Olivier Hauteville-Longet la médaille d'argent pour 20 ans de services publics.

La collectivité a travaillé, en lien avec le comité technique (CT), à la mise en place du règlement intérieur des services, ainsi qu'au règlement de formation. Le CT s'est réuni trois fois.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a été mis en place en 2018 et s'est réuni une fois.

Le 6 décembre 2018, de nouveaux représentants du personnel ont été élus lors des élections professionnelles. Leur mandat dure 4 ans.

Une journée de cohésion entre tous les agents de la CCPEVA est organisée chaque année.

Finances :
Une structure financièrement autonome

La communauté de communes est une structure intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle a la possibilité de lever l'impôt. La CCPEVA est autonome financièrement ; elle vote chaque année les taux d'imposition communautaire et en perçoit le produit fiscal. Ses ressources de fonctionnement sont également constituées des produits liés aux redevances pour services rendus, et des dotations et subventions.

Les ressources financières de la communauté de communes

- Le produit des taxes directes locales (quote-part de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti) et la totalité de la fiscalité professionnelle (notamment la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée et la taxe sur les surfaces commerciales).
- Les produits liés aux redevances pour services rendus (l'assainissement, le portage des repas, les transports scolaires) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les dotations et subventions (dont la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat).

L'élaboration du budget

L'élaboration du budget doit répondre à des règles définies par le code général des collectivités territoriales. Elle se divise en quatre étapes, réparties tout au long de l'année.

1

> LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

2

> LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le président et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables. Il autorise juridiquement le président à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

3

> LES DÉCISIONS MODIFICATIVES

Au cours de l'année, la collectivité peut avoir à réajuster certaines lignes comptables, par exemple pour engager des nouveaux projets qui n'auraient pas été prévus au moment du vote du budget, tout en reportant ou renonçant à certaines autres dépenses. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives et sont votées par le conseil communautaire.

Le budget primitif et les décisions modificatives forment le budget total de la collectivité.

4

> LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice. Le compte administratif 2018 été voté le 8 avril 2019 pour la CCPEVA.

Le compte administratif permet de contrôler la gestion de la collectivité et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

Le compte administratif 2018 de la CCPEVA

Les chiffres présentés comprennent la totalité des budgets de la CCPEVA, que ce soit le budget principal ou les budgets « annexes » (par exemple assainissement ou déchets).

FONCTIONNEMENT - Dépenses/Recettes 2018 par activité

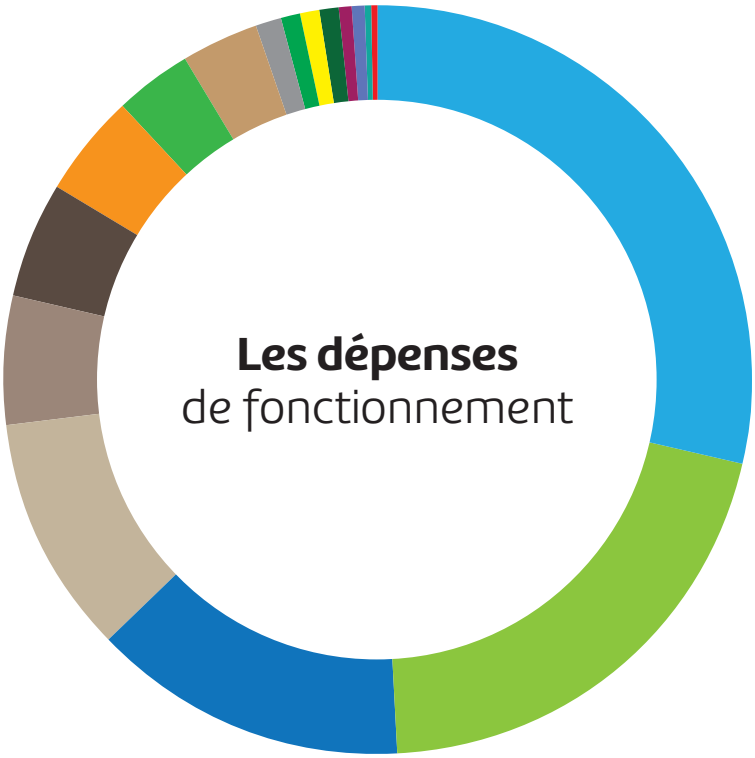

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le reversement aux communes d'une « attribution de compensation », c'est-à-dire d'une part de fiscalité permettant de maintenir un niveau de ressources des communes suffisant pour continuer à exercer leurs missions propres.

La communauté de communes poursuit sa politique de **protection de l'environnement** par le biais notamment des actions menées en matière d'assainissement et de collecte et d'élimination des ordures ménagères et du tri, consacrant ainsi plus du tiers de son budget de fonctionnement dans ces domaines. Toutes les activités font l'objet d'une présentation détaillée dans la suite du document.

La mobilité et le transport de voyageurs représentent plus de 10% du budget de fonctionnement de la CCPEVA avec le financement des lignes régulières de bus, les navettes touristiques mais également les navettes lacustres de la CGN.

Les services à la population concernent le financement des aires d'accueil des français itinérants, par l'intermédiaire du SYMAGEV (syndicat mixte d'accueil des français itinérants), mais aussi le financement du « savoir-nager », des ADMR, de la formation musicale, ainsi que des foyers socio-éducatifs des collèges.

La CCPEVA a créé en 2018 **l'office de tourisme** pays d'Évian-vallée d'Abondance dont elle assure le financement pour une part conséquente (4,25% de son budget de fonctionnement).

L'aménagement du territoire représente presque 1 M € pour la CCPEVA. La participation versée au SIAC contribue ainsi au remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation du contournement de Thonon, au financement du déploiement de la fibre optique, ainsi que des travaux du CEVA (liaison ferroviaire vers Genève).

Le fonds de péréquation (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de notre intercommunalité pour la reverser à des territoires moins favorisés dans le cadre de la solidarité nationale. Après une augmentation continue depuis 2012, ce fonds se stabilise à présent et représente 3,07% du total des dépenses de fonctionnement de la CCPEVA en 2018.

Activités	Dépenses
Reversement aux communes des attributions de compensations	8 061 550
Déchets et tri sélectif	5 751 326
Assainissement	3 758 785
Mobilité et transport	2 918 087
Services généraux	1 526 285
Services à la population	1 424 945
Tourisme	1 187 237
Aménagement du territoire (SIAC)	998 769
Fonds de péréquation (FPIC)	858 575
Bâtiments et gymnases	330 800
Environnement	253 765
Portage de repas	250 321
Sentiers de randonnée	191 603
Economie	158 418
Pays d'art et d'histoire	158 067
Instruction autorisations d'urbanisme	70 466
Méthanisation	60 206
Total	**27 959 205**

Les taux restent stables en 2018

En 2018, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale aux mêmes taux qu'en 2017.

- Taxe d'habitation : 3,73%
- Taxe sur le foncier bâti : 2,65%
- Taxe sur le foncier non bâti : 12,98%
- Cotisation foncière des entreprises : 24,20%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,32%

La principale source de financement de la CCPEVA réside dans la fiscalité, en particulier la fiscalité professionnelle (un peu moins de la moitié de la fiscalité totale perçue par la CCPEVA), mais aussi la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Depuis 2018, la CCPEVA perçoit la taxe GEMAPI dédiée aux travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Enfin, la CCPEVA perçoit aussi depuis 2018 le versement transport en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Les redevances assainissement sont en cours d'harmonisation sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA pour un tarif unique à horizon 2020 de 45 € l'abonnement (pour une habitation) et de 1,69 € le mètre cube.

Les subventions et dotations concernent les dotations versées par l'Etat mais aussi des subventions de fonctionnement, en particulier sur le transport ou les organismes de reprise des matériaux issus des déchets triés.

Origine	Recettes
Fiscalité	22 580 943
Excédent de fonctionnement reporté	7 774 544
Redevances assainissement	5 272 512
Dotations et subventions	5 229 894
Droits de branchement assainissement	553 831
Reprise des matériaux issus du tri	297 805
Redevances portage de repas	237 692
Redevances transport	236 139
Produits de location et de gestion courante	226 918
Instruction autorisations d'urbanisme	69 488
Indemnités d'assurance et de contentieux	16 024
Autres produits des services	13 769
Total	**42 509 560**

INVESTISSEMENT - Dépenses/Recettes 2018 par activité

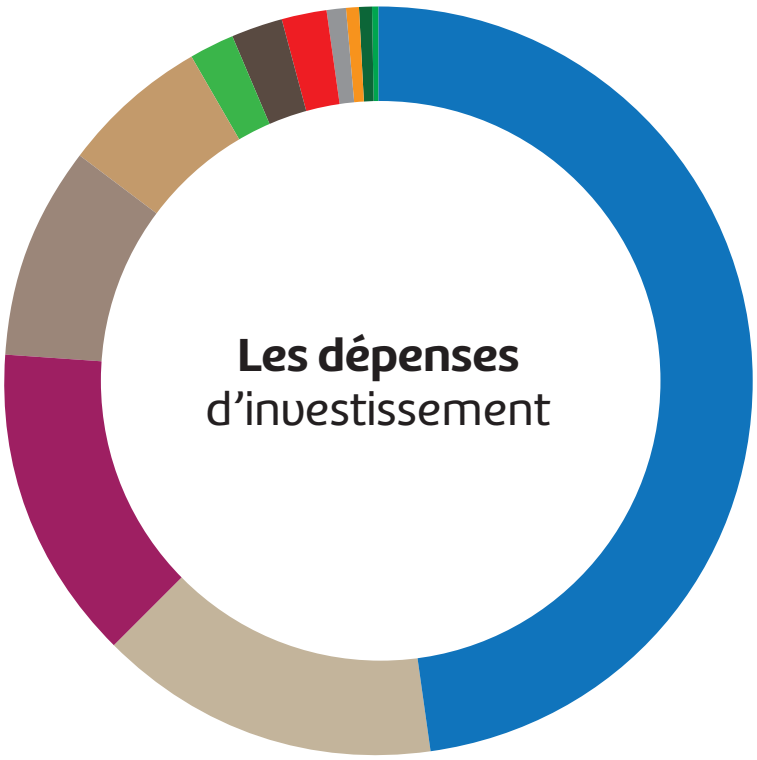

Les renouvellements ou les extensions de conduites d'eaux usées s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement et constituent le principal poste de dépenses d'investissement de la CCPEVA (plus de 46% des dépenses d'investissement).

En parallèle, la CCPEVA poursuit **l'implantation de points d'apport volontaire** pour la collecte sélective des déchets ménagers (14,04% des dépenses d'investissement).

Par ailleurs, la CCPEVA investit dans les **zones d'activités économiques,** en particulier celle de Cartheray à Publier (13,63% de l'investissement) et poursuit ses aménagements dans les **sentiers de randonnée,** en particulier le sentier des bords de Dranse.

Activités	Dépenses
Assainissement	4 372 291
Déchets et tri sélectif	1 334 046
Economie	1 295 389
Services généraux	928 136
Sentiers de randonnée	632 215
Vestiaires de football de Vacheresse	263 532
Fonds de concours versés aux communes	251 448
Méthanisation	244 004
Pays d'art et d'histoire	70 821
Bâtiments et gymnases	58 460
Mobilité et transport	40 600
Subvention aux logements sociaux	10 262
Total	**9 501 204**

Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs, en limitant le recours à l'emprunt.

Autrement, la CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Le recours à l'emprunt en 2018, à hauteur de 1 million d'euros, a permis le financement de la poursuite des aménagements de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Origine	Recettes
Excédent d'investissement reporté	2 407 159
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 152 946
Subventions d'investissement	1 238 017
Emprunt	1 000 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	939 390
Total	**6 737 512**

L'endettement

La CCPEVA est endettée de manière très raisonnable puisqu'elle dispose d'un ratio de désendettement de 4 ans à fin 2018. On considère que jusqu'à 12 ans, l'endettement est acceptable.

Le capital restant dû par la CCPEVA à fin 2018 s'élève à 23,4 millions d'euros (contre 24,8 en 2017).

Communiquer sur les actions de la CCPEVA

La diffusion de l'information auprès du public vise deux objectifs :
> Valoriser et rendre lisible le rôle, les compétences et les actions de la communauté de communes pour les habitants du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.
> Créer et renforcer l'identité de la nouvelle intercommunalité afin d'affirmer le sentiment d'appartenance à un espace solidaire et cohérent.

Les supports d'information en 2018

Le Mag de la communauté de communes

Semestriel (juillet et décembre) imprimé à 20 000 exemplaires. Il est distribué dans toutes les boites aux lettres ainsi que dans les mairies et lieux publics. Il explique et met en avant les projets effectués ou en cours des services de la CCPEVA. La rédaction est réalisée par le service communication, en collaboration avec les services et les élus.

Le site internet cc-peva.fr

Le nouveau site a été mis en ligne en avril 2018. Il présente les grands domaines d'action de la communauté de communes et les projets mis en place. En page d'accueil, les « Actualités » et l' « Agenda » sont mis à jour régulièrement afin de fournir aux habitants une information régulière. Un onglet « Loisirs/Tourisme » permet enfin de connaitre l'offre culturelle et de loisirs.

- 74 230 visiteurs sur le site internet en 2018. Le site étant nouveau, un travail de référencement et promotion du site a été réalisé afin de remonter dans les moteurs de recherche.
- 250 à 450 visiteurs / jour selon la saison.
- Hormis la page d'accueil, les 3 pages les plus souvent consultées sont : les transports, les randonnées, les activités loisirs et touristiques.

Lancement de la CCPEVA sur les réseaux sociaux (sept.2018)

- Facebook : 40 publications en 4 mois
- Tweeter : 28 tweets

Les relations presse

- Rédaction de communiqués pour Le Dauphiné Libéré, Le Messager, Eco des pays de Savoie, les radios locales…

Favoriser les bons gestes de tri

- Consignes de tri et accessoires en lien avec la collecte des déchets (sacs cabas, roll up, guide du compostage).

Promouvoir la mobilité

- Réalisation d'un guide horaires annuel pour les navettes de bus Évian- Thollon et Évian – Bernex.
- Réalisation des affiches et brochures (hiver / été) des transports de la vallée d'Abondance (Colombus).
- Réalisation du dépliant du transport à la demande PTI BUS.

Sensibiliser à la préservation de l'environnement

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : communiqués de presse, site internet, Mag, post Facebook, Twitter.
- Défis Famille : affiches, post Facebook, communiqué de presse, Twitter, Mag, site internet.

Promouvoir les sentiers de randonnée

- Réimpression des cartes pédestres du pays d'Évian.
- Mise à jour de la carte du réseau de VTT FFC du pays d'Évian.
- Mise à jour du dépliant du chemin de bords de Dranse.
- Création d'un nouveau guide raquettes unique pays d'Évian-vallée d'Abondance/Morgins.

Valoriser le label Pays d'art et d'histoire

- Création d'une brochure numérique des activités proposées aux scolaires du territoire par les services Pays d'art et d'histoire, Environnement et Déchets.
- Communiqués de presse : conférences, visites guidées…
- Participation à la création des programmes saisonniers du service.

LE SITE INTERNET **EN 2018**

74 230
visiteurs

250 à 450
visiteurs par jour

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement de l'espace est l'une des compétences obligatoires de la communauté de communes. L'enjeu est d'organiser l'espace du territoire et la vie de ses habitants. L'aménagement de l'espace regroupe plusieurs grands domaines qui sont traités à l'échelle de la communauté de communes ou plus largement à l'échelle des 62 communes du Chablais.

On y trouve :

- **La participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais,** porté par le Syndicat intercommunal du Chablais (SIAC).
- **L'organisation de la mobilité sur le territoire.**
- **L'accueil et habitat des français itinérants.**
- **La coopération transfrontalière des 3 Chablais à l'Est,** avec les cantons suisses de Vaud et Valais.
- **Le soutien en faveur de l'habitat** (programme local de l'Habitat, Opération d'Amélioration de l'Habitat).

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour construire l'avenir du Chablais

Portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais, engagée en 2016, s'est poursuivie en 2018. Ce document d'urbanisme qui s'applique aux 62 communes du Chablais fixera les orientations stratégiques de développement souhaitées pour ce bassin de vie. Le premier ScoT avait été appouvé en 2012.

Le SCoT est un outil de planification stratégique. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'habitat, de déplacement, de commerce, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. L'un des grands enjeux de sa révision est de garantir les bonnes conditions pour accueillir durablement la population, dont la croissance reste forte. Il est nécessaire de prévoir toutes les infrastructures liées à cette croissance démographique : les logements, les transports, les écoles, les déplacements, les services. D'un autre côté, il s'agit de maintenir et développer l'économie touristique et l'économie productive afin de garantir un travail aux habitants. Ce développement nécessite la consommation de nouveaux espaces, mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture ou des paysages naturels. L'objectif de la révision du SCoT est d'établir les grands équilibres entre un développement nécessaire et la préservation de notre environnement.

Le SCoT assure également la cohérence de toutes les politiques et des documents d'urbanisme des communes (PLU).

Sa révision était nécessaire car la législation a évolué ces dernières années en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, d'artisanat et de commerce. Suite aux lois Grenelle II, le critère environnemental est inscrit dans tout projet de développement et les ambitions ont été revues à la hausse par l'Etat. Le SCoT est un outil de développement. Il doit s'adapter aux évolutions de la société et du bassin de vie.

La communauté de communes participe à l'élaboration du SCoT par son adhésion au SIAC.

Le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Il doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs dans la hiérarchie des normes se doivent d'être compatibles avec lui.

Le SCoT a été arrêté le 18 decembre 2018

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance adhère au SIAC, qui assure des missions d'aménagement à l'échelle du Chablais. Le montant de l'adhésion est de

937 012 €

en 2018.

2015-2016	2015-2016	2017-2018	Décembre 2018	Fin 2019
Analyse du SCoT en vigueur	**Le PADD** Projet d'Aménagement et de Développement Durables	**Le DOO** Document d'Orientations et d'objectifs	**Arrêt du SCoT**	**Approbation**
Évaluer les résultats de l'application du SCoT 2012-2016	Évaluation environnementale La stratégie politique d'aménagement fixée par les élus	La traduction du PADD en actions concrètes	Avis des partenaires – Enquête publique Phase d'approbation	

La mobilité

En 2018, la CCPEVA devient Autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

UN SCHÉMA DE TRANSPORT MULTIMODAL POUR UNE VISION À LONG TERME DES DÉPLACEMENTS

Ce document de planification des transports sur le territoire de la CCPEVA a été finalisé en 2018 dans une vision élargie aux territoires voisins français et suisse et dans une approche multimodale.

Réalisé par deux bureaux d'études, il est un outil incontournable au moment où la CCPEVA devient Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Ce schéma dresse un état des lieux de toutes les lignes du réseau de transport en commun (BUT, LIHSA, saisonnières, à la demande, etc.), de sa fréquentation et des besoins.

Jusqu'en 2021, la CCPEVA gère le réseau des lignes BUT et LIHSA par les contrats de délégation de service public qui lui ont été transférés par la Région. A compter de 2022, elle devra être en mesure d'organiser et de développer elle-même les transports en adoptant sa propre politique de la mobilité. Entre temps, elle devra avoir lancé un nouveau contrat d'exploitation pour le réseau de transport régulier sur son territoire.

Principaux constats sur le réseau :

- performances très inégales sur les transports en place,
- desserte peu adaptée aux besoins des habitants bien que 65% de la population réside à moins de 300 m d'un arrêt,
- manque de lisibilité et de cohérence entre les réseaux,
- coûts pouvant être optimisés par la mutualisation des contrats,
- liaison urbaine Évian-Publier-Thonon à fort potentiel,
- succès du transport à la demande sur le pays d'Évian.

Le réseau cible des transports de 2022 a pour ambition de réorganiser l'offre multi-réseau actuelle au profit d'un réseau unifié et harmonisé qui prendra en compte la qualité de vie et de l'air.

Fin 2019, en vue de l'arrivée du Léman Express à Évian-les-Bains et de la suppression de la T71, des modifications seront apportées au réseau urbain, préfigurant les futures lignes davantage connectées aux portes d'entrée du territoire.

En 2020, l'arrivée d'un nouveau bateau CGN Évian-Lausanne s'accompagnera d'une amélioration des dessertes de bus.

A terme, ce sont huit lignes interurbaines qui sillonneront le territoire avec +13% d'augmentation de l'offre et +20% de fréquentation prévisionnelle supplémentaire. L'offre commerciale sera maintenue en petites vacances et une offre créée le dimanche.

Le futur réseau passerait ainsi de 906 000 km pour une contribution nette de la CCPEVA de 1 475 000 euros à 1 023 000 km pour une contribution nette de 1 229 000 euros.

L'étape suivante 2019-2020 consistera à affiner ce schéma directeur qui pose les grands principes d'un point de vue technique, financier et juridique par le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de traduire le schéma en clauses contractuelles.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES : PLUS DE 2 300 ÉLÈVES AU QUOTIDIEN

Chiffres-clés

La CCPEVA comptabilise 2 339 élèves inscrits au transport scolaire pour 2018/2019, ce chiffre est stable (2 369 en 2017/2018). 208 élèves sont inscrits sur les 6 circuits spéciaux gérés par la CCPEVA.

Les élèves pris en charge sont inscrits dans l'un des collèges et lycées d'Évian, de Saint Paul-en-Chablais, d'Abondance ou, selon certaines conditions, de Thonon-les-Bains. 19 établissements scolaires sont concernés.

En 2018, l'abonnement annuel était au prix de 100€ par élève, alors que le coût réel supporté par la CCPEVA est de 1 400€ par an et par élève. Le paiement par carte bancaire est désormais possible à l'accueil de la CCPEVA.

En 2018, 4 enfants ont été sanctionnés par la commission de discipline.

Les communes d'Abondance, Châtel, Larringes, Meillerie, Neuvecelle, organisent des services de transport pour leurs scolaires, primaires et secondaires, ces derniers étant pris en charge par la CCPEVA.

Changement de logiciel en cours

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a informé la CCPEVA qu'elle changeait de logiciel pour la gestion des transports scolaires suite au transfert de la compétence Mobilité à la CCPEVA. C'est pourquoi, cette dernière doit acquérir un logiciel, occasion de mener une réflexion sur les modalités d'inscription au transport scolaire, notamment sur la dématérialisation des inscriptions et le paiement en ligne. L'objectif est de concrétiser l'inscription en ligne pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Protocole intempéries

Être Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) impose à la CCPEVA d'avoir un protocole intempéries des transports de voyageurs applicable sur l'intégralité du territoire. En 2018, une rencontre s'est tenue avec les partenaires du transport, c'est-à-dire avec le pôle routes du conseil départemental, les communes, les transporteurs et Thonon Agglomération. Ce protocole consiste, en cas d'interruption totale ou partielle du service, à fluidifier l'information auprès des voyageurs, notamment les scolaires. Ce protocole sera applicable à la rentrée scolaire 2019-2020.

RÉSEAU BUT – GESTION COMMUNE AVEC THONON AGGLOMÉRATION

Depuis le 1er janvier 2018, suite à la dissolution du SIBAT, les transports urbains BUT confiés via une délégation de service public à la Société des Transports de l'Agglomération Thononaise sont cogérés dans le cadre d'une entente intercommunale par Thonon Agglomération et CCPEVA.

Trois représentants élus par AOM constituent la conférence intercommunale, instance où toutes les questions liées à l'organisation du service public de transport collectif de voyageurs et aux relations entre les deux AOM et le délégataire y sont débattues.

Les contrats en cours ont été repris et s'appliquent aux communes d'Évian-les-Bains, Marin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier ; ils concernent le mobilier urbain, la signalisation, l'assistance au suivi économique et qualité de la DSP.

En 2018, des évolutions ont eu lieu portant sur des modifications de l'offre et de la tarification.

LES NAVETTES SAISONNIÈRES AU SERVICE DE LA DESTINATION TOURISTIQUE

Le ColomBus circule en vallée d'Abondance en complément de la ligne 121 Thonon-Châtel, en saison estivale (8 juillet - 26 août 2018) et hivernale (24 décembre 2017 - 2 avril 2018).

Il a été emprunté en hiver par 12 449 passagers (+20.23% vs hiver 2016-2017) et en été par 2 905 passagers (-15% vs été 2017). Les groupes sont admis sous conditions. La CCPEVA perçoit une aide financière de la Région pour cette navette.

Nouveauté de l'hiver 2018-2019 : un renfort du ColomBus en expérimentation avec deux allers-retours supplémentaires, entre Abondance, La Chapelle et Châtel, six jours par semaine durant les vacances scolaires. Le coût de ce service de 10 800 €HT est pris en charge par la CCPEVA et l'office de tourisme intercommunal Pays d'Évian Vallée d'Abondance. Au vu des résultats de fréquentation, il a été décidé de ne pas reconduire ce renfort l'hiver suivant.

La navette Évian – Stations, à destination de Bernex ou Thollon-les-Mémises, dessert Publier, Évian, Neuvecelle et Saint Paul-en-Chablais. Elle circule des vacances de Noël à la fermeture des domaines skiables l'hiver, et de juin à septembre.

Durant l'hiver 2017-2018, elle a été empruntée par 3 611 usagers (+6% vs 2016-2017) avec 1 534 passagers vers Bernex et 2 077 passagers vers Thollon.

Durant l'été 2018, 1 755 usagers (802 Bernex et 953 Thollon) soit +15% vs 2015.

Une aide régionale est également perçue par la CCPEVA.

Nouveauté 2018 : **la navette Montagnes d'Évian** est une liaison de transports réguliers entre Bernex et Thollon, créée en concertation avec l'office de tourisme intercommunal pays d'Évian-vallée d'Abondance pour favoriser la fréquentation et compléter l'offre de forfait commun entre ces deux stations. La navette a circulé 20 jours et était accessible librement aux détenteurs du forfait de ski « Montagnes d'Évian ».

Le coût de la navette de 5 000 € HT est supporté par la CCPEVA ; un accord avec les remontées mécaniques de ces stations assure la prise en charge des accès libres accordés dans la navette, moyennant un remboursement de deux euros par usager.

TRANSPORT À LA DEMANDE PTI BUS : UN NOUVEAU PRESTATAIRE SÉLECTIONNÉ

Ce service est dédié aux personnes remplissant l'un des critères suivants :

- âgées de 60 ans et plus
- à mobilité réduite
- en insertion ou recherche d'emploi
- aux titulaires des minima sociaux

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h30, sur réservation.

2018 a vu le renouvellement du marché de prestations de ce service et l'extension du service à la vallée d'Abondance. Un nouveau transporteur a été sélectionné, AIT Mobilité, qui a repris le PTI BUS en juillet.

En 2018, sur le pays d'Évian, 5 272 personnes ont été transportées lors de 3 917 courses, soit une augmentation de 13% de la fréquentation par rapport à 2017. Sur la vallée d'Abondance, la fréquentation est quasi inexistante, avec de juillet à décembre 2018, 38 courses pour 6 personnes inscrites au service. La CCPEVA s'est donnée 8 mois pour décider de la reconduction sur ce secteur sachant qu'un transport à la demande avait été expérimenté en 2013 par l'ancienne communauté de communes de la vallée d'Abondance, sans succès.

La Région octroie une aide financière pour le PTI BUS du pays d'Évian.

COVOITURAGE

A l'occasion du schéma des transports et en vue du réseau 2022, un atelier dédié au covoiturage a été réalisé avec pour ambition de développer des mobilités permettant de limiter l'usage de la voiture individuelle et d'encourager les habitudes et aspirations de la population permanente et touristique. Le covoiturage est une des solutions qui est ressorti de cet atelier. Il participe à la sensibilisation globale des usagers face aux problématiques de déplacement.

Un recensement des aires de parking a été effectué auprès des communes. Cela a permis d'identifier sept sites ayant un réel potentiel et susceptibles de créer un maillage de P+R sur le territoire. La priorité d'aménagement au vu du potentiel client, des coûts et du foncier se porte sur les aires de Lugrin (plateau de la gare) et Publier (cimetière).

Quant à la promotion du covoiturage, la CCPEVA s'appuiera sur les applications existantes et une démarche de Plan de mobilité (PDM) vers les entreprises du territoire.

VIARHÔNA, AMÉNAGEMENT CYCLABLE ENTRE ENTRE MEILLERIE ET PUBLIER : LES ÉTUDES PRÉALABLES DÉMARRENT

Parcourant 815 km entre le lac Léman et la mer Méditerranée le long du Rhône, la ViaRhôna s'étend sur 23 km sur notre territoire et traverse les communes de Meillerie, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Évian et Publier. La jonction sera faite entre Saint-Gingolph et Thonon-les-Bains.

L'année 2018 fut marquée par deux grands axes de travail :

- la mission des géomètres depuis novembre 2018 pour relever la topographie des 23 km de l'itinéraire (relevés par drone et terrestres). Livraison des plans topographiques au printemps 2019.
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le montage du marché de maîtrise d'œuvre.

En décembre 2018, une visite de terrain a été faite avec les partenaires (AMO, CD74, CCPEVA) pour affiner les données de l'étude de faisabilité réalisée en 2017. Il en ressort que les futurs aménagements de la ViaRhôna sont complexes étant donné les contraintes de voirie liées à la RD 1005, topographiques tout au long de l'itinéraire, les traversées d'agglomération, les projets communaux interagissant avec le tracé, et enfin la traversée de la Dranse à Vongy.

C'est pourquoi, à ce jour, 80% des aménagements seraient partagés avec la route et 20% seraient en voie verte sécurisée, dédiée uniquement aux cyclistes ou modes de déplacement non motorisés.

Toutes ces contraintes ont été intégrées à la première phase de « candidature » de la consultation de maitrise d'œuvre lancée en décembre 2018 qui justifie la réalisation d'un avant-projet par les futurs candidats. Les résultats seront connus en 2019.

Une approche financière des investissements à venir sera précisée en 2019 par la maîtrise d'œuvre au cours des étapes suivantes d'avant-projet et de projet. Le financement est en cours d'élaboration en concertation avec la Région et le Département.

Ces études préalables de géomètre et d'AMO bénéficient d'aides de la Région et du Département à hauteur de 80%.

LE LÉMAN EXPRESS ARRIVE AVANT NOËL 2019 !

L'arrivée du Léman Express à Évian est prévue le 15 décembre 2019. Le schéma de transports en commun de 2022 est d'ores et déjà conçu pour assurer un rabattement optimal vers le Léman Express. Compétente sur le transport ferroviaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a invité les nouvelles Autorités Organisatrices de la Mobilité à rejoindre la communauté OùRA!, ce qu'a approuvé la CCPEVA en juin 2018. L'objectif est de faciliter la circulation des voyageurs en transport en commun et notamment d'harmoniser les tarifs.

OùRA! comporte à la fois un système billettique (dont la carte OùRA!) et un site Internet proposant un bouquet de services (calculateur d'itinéraires, boutique en ligne, ...).

L'harmonisation des tarifs Thonon-Évian sera étudiée au printemps 2019 pour éviter la concurrence entre les lignes (bus, cars, train).

La participation financière de la CCPEVA est de 4 000 € annuels.

Réouverture de la ligne ferroviaire Sud Léman entre Évian et St-Gingolph (CH) : candidature retenue par l'Europe

Le montage du dossier de candidature au programme Interreg franco-suisse pour la réalisation d'une seconde série d'études est le fait marquant de l'année écoulée. Comités de pilotage et techniques, réunissant élus et techniciens de Région Auvergne-Rhône-Alpes, CCPEVA, SIAC, SNCF-Réseaux côté français, et Canton du Valais et Chablais Région côté suisse, ont abouti à l'approbation de la candidature par l'Union Européenne le 7 décembre 2018.

Les études techniques (2019-2021) portent uniquement sur le trafic de voyageurs, le fret étant exclu. Les domaines étudiés sont : voie, acoustique, ouvrages d'art ou en terre, passages à niveau, exploitation juridique et socio-économique, aménagement autour des gares, environnement. En fin de programme, un schéma des installations et équipements ferroviaires sera élaboré.

Cette phase, évaluée à 1 662 000 d'euros, sera financée à hauteur de 60% par l'UE.

La CCPEVA sera quant à elle, dès 2019, maître d'ouvrage de deux études (environnementale et autour des gares) pour un montant de 91 760 euros, après déduction des subventions.

En 2018, la ligne Sud Léman a été inscrite comme mesure prioritaire au programme PRODES 2035 d'aménagement des infrastructures ferroviaires de la Confédérale fédérale suisse, première étape d'un cofinancement potentiel et d'une réalisation des travaux avant 2035.

Signature de l'accord sur le transport lacustre du 31 mai 2018

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT LACUSTRE LÉMANIQUE AUTOUR D'UN ACCORD HISTORIQUE

La concrétisation des accords franco-suisses

Amorcés en 2017, les accords portant sur le transport lacustre ont été conclus en 2018. Rassemblant partenaires suisses et français (Etat de Vaud, Thonon Agglomération, CCPEVA), ils répondent à la demande croissante des usagers et au vieillissement de la flotte actuelle de la CGN, par l'achat de deux nouveaux bateaux dont le coût d'acquisition unitaire est estimé à 15 millions de francs suisses. Ils seront affectés aux lignes lacustres régulières transfrontalières (N1 Lausanne-Évian, N2 Lausanne-Thonon, la N3 Nyon–Yvoire).

Un premier bateau plus performant de 500 places assises et une cadence de 45 minutes aux heures de pointe a été commandé par la Compagnie générale de navigation en 2018 pour une mise en service en 2021. L'investissement sera assuré par la CGN grâce à une garantie d'emprunt fédérale, accordée par la Confédération. Les traversées sont quant à elles dorénavant financées à parts égales entre autorités suisses et françaises des coûts d'exploitation non couverts par la vente des billets, qui s'élèvent à un peu plus de 4 millions de francs suisses par an. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie soutiennent également l'opération.

La coopération franco-suisse repose sur la signature en mai 2018 d'un protocole d'accord pour les années 2018-2019 qui engage également à conclure en 2019 l'accord pour les années 2020-2025 dans le cadre d'une convention de coopération portant sur les lignes lacustres régulières transfrontalières.

Evaluation du potentiel de report modal voiture-bateau sur le haut-lac Léman

Confiée en 2017 au bureau d'étude Transitec, l'étude confirme l'évolution à venir des flux dans le bassin lémanique et les nécessaires développements de l'offre à prévoir sur les lignes lacustres existantes ou à venir, tout en identifiant les facteurs déterminants pour le report modal.

Quelques données sur le report modal :

Le total des flux transfrontaliers passe d'environ 4 850 personnes réparties sur les 3 heures du matin à 7 045 personnes en 2025 et 8 360 personnes en 2035, soit + 45% entre 2016 et 2025 et +72% entre 2016 et 2035. L'étude compte sur un quasi doublement des flux sur cette période vu le développement de l'offre en cours.

Un usager «lacustre» pollue
30 fois moins
en bateau qu'en voiture.

Les trois mesures identifiées pour exploiter les gisements de report modal des transports publics sont :

- de renforcer la desserte lacustre de l'agglomération Lausanne-Morges,
- de créer une desserte lacustre entre le pays d'Évian et la Riviera vaudoise via une nouvelle ligne entre Lugrin et la Riviera,
- de créer une continuité de transports publics en site propre entre le pays d'Évian et le RER valaisan pour desservir les pôles d'emplois du Chablais valaisan.

L'étude a bénéficié du concours financier du Canton du Valais et de Thonon Agglomération.

Accueil et habitat des français itinérants*

Pour l'exercice de cette compétence, La communauté de communes adhère au Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage (SYMAGEV), en charge de la création des aires d'accueil et de la gestion des équipements. Ce syndicat n'a pas de compétence pour intervenir dans le cadre de stationnements illicites, tant sur terrain privé que privé communal. La participation s'est élevée à 345 763 € en 2018.

ZONES D'ACCUEIL

Publier : Aire d'accueil (24 places)

Maxilly : Terrain familial (6 places) en cours d'aménagement

Évian : Terrain familial (6 places) en cours d'aménagement

Marin : Terrain familial (6 places)

Lugrin : Terrain familial (6 places)

Neuvecelle : Terrain familial (6 places) – lieu à déterminer

Le schéma départemental d'accueil des français itinérants impose 3 terrains familiaux supplémentaires (lieux à déterminer).

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance et Thonon agglomération ont créé un syndicat mixte à vocation unique appelé SYMAGEV : Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage sédentarisés ou non sédentarisés du Chablais.

Ce syndicat a pour objet :

a) L'étude des questions relatives à l'accueil des "Français itinérants" sédentarisés ou non-sédentarisés sur son territoire, ainsi que ses conséquences sociales, éducatives et sanitaires sur les collectivités concernées.

b) L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des français itinérants, des aires de grands passages et des terrains familiaux qu'ils aient été aménagés par ses soins ou mis à disposition par une collectivité adhérente. A ce titre, le syndicat est en charge de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des français itinérants de la Haute-Savoie, en vigueur.

Le syndicat dispose de la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatifs aux terrains familiaux, aires d'accueil ou aires de grands passages.

Le syndicat veillera, dans le cadre de cette attribution, à une répartition équitable entre chaque commune membre de Thonon Agglomération et de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance pour l'implantation des aires d'accueil pour les Français itinérants, du terrain pour les grands passages, et des terrains familiaux pour des familles du voyage en processus de sédentarisation.

La nature de ces équipements ainsi que leurs nombres par EPCI pourront être réévalués en fonction de l'émergence de nouveaux besoins tels que définis dans le cadre des révisions successives du schéma départemental pour l'accueil des Français itinérants de la Haute-Savoie.

c) La participation à la cellule de crise mise en place par le représentant de l'Etat dans l'arrondissement pour apporter une solution globale aux problèmes d'accueil des "non sédentaires".

d) L'interface avec les services dédiés à l'action sociale et protection de l'enfance, compétence du Conseil Départemental, pour le suivi des familles, notamment pour les terrains familiaux locatifs.

e) Dans le cadre des compétences précitées, la capacité à donner un avis dans tous documents liés à l'urbanisme, et particulièrement dans le cadre des SCOT, PLH, PLUI, PLU ou autres, et leurs procédures de révision.

Le siège du SYMAGEV est à Ballaison.

Le comité syndical est composé de 15 représentants de Thonon agglomération et de 6 représentants de la CCPEVA, soit 21 membres au total.

Les participations financières des EPCI sont calculées chaque année, basées sur la population municipale INSEE.

* Français itinérants ou gens du voyage.

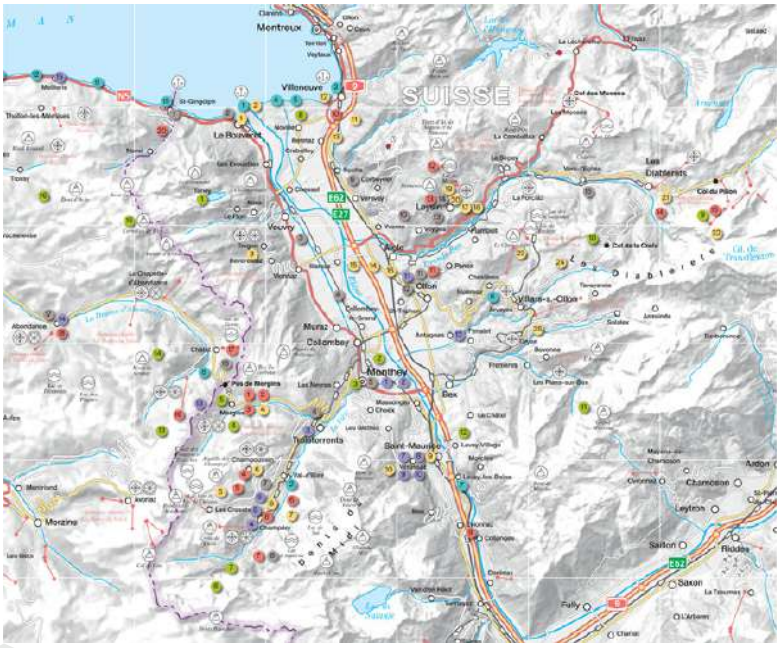

Coopération transfrontalière des 3 Chablais

Le pays d'Évian et la vallée d'Abondance ont des interactions fortes et historiques avec Lausanne et le secteur est du bassin lémanique. La coopération des 3 Chablais (Vaud, Valais et Chablais français) réunit les acteurs suisses et français autour de plusieurs problématiques, notamment le développement du transport vers l'Est (renforcement des liaisons lacustres, mise en œuvre du RER sud Léman ou mise en place de liaisons bus entre Évian et Montreux).

Ces actions favorisent des liens plus forts entre le pays d'Évian – vallée d'Abondance et la Suisse.

Une politique en faveur de l'habitat

La communauté de communes du pays d'Evian avait démarré en 2015 un Programme Local de l'Habitat, qui fixe les ambitions et les actions dans le domaine pour six années. Après la fusion, l'objectif a d'abord été d'étendre ce programme au nouveau périmètre élargi pays d'Évian – vallée d'Abondance. Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat a démarré en 2018.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

L'article L 302 I du Code de la construction et de l'habitation précise : « Le programme de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement ».

La communauté de communes a démarré en 2015 un Programme local de l'habitat fixant les axes d'actions pour six années.

En 2018,
la CCPEVA a participé à la construction de **77** logements sociaux, soit une aide totale de
153 135 €.

Développer l'offre de logements locatifs aidés :

En 2018, la CCPEVA a apporté un soutien financier à hauteur de 153 135€ auprès de différents bailleurs pour la construction de logements locatifs dans le cadre de 25 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) et 52 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS).

Appuyer l'amélioration du parc de logements existants :

- Lutte contre la précarité énergétique par le biais de la signature d'un protocole territorial « Habiter Mieux» avec l'Etat et la mise en place d'une aide de 500€/logement qui se cumulera avec les aides de l'Agence nationale de l'habitat.
- Ménages âgés : repérage des besoins en matière de travaux.
- Sensibilisation et information sur cette problématique.

Améliorer l'accès au logement des jeunes et des saisonniers :

Pour les jeunes, étudier l'adhésion au Comité Local pour le Logement des Jeunes du Chablais (CLJC) qui développe des actions ciblées (logement chez l'habitant, sous-location) pour apporter un soutien adapté. Une offre locative aidée sur des logements de petites dimensions permettra de répondre également aux besoins. Pour les saisonniers, il est proposé d'affiner les besoins en logements.

En 2018, la réflexion et les discussions ont été lancées sur ce sujet.

Améliorer l'offre et les conditions de logement des personnes âgées indépendantes et personnes à mobilité réduite :

- Faciliter l'adaptation des logements.
- Analyser les besoins en logements autonomes dans les centres-villages
- Etudier la pertinence de la création d'une bourse du logement intergénérationnel (colocation)

En 2018, cette action a été menée dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Soutenir la réponse aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des français itinérants.

Une recherche de terrains dans les communes de la CCPEVA pour sédentariser des familles a débuté en 2018.

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat a débuté le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans. La CCPEVA a signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) afin d'aider les propriétaires et atteindre les objectifs suivants :

Inciter les propriétaires occupants à rénover leurs logements :

- En 2018, 3 logements ont pu être adaptés pour des personnes à mobilité réduite.
- En 2018, 10 logements ont pu accroitre la performance énergétique de leur logement (gain énergétique moyen réalisé : 29%).
- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé : une cellule de repérage a été mise en place. En 2018, une situation d'insalubrité a commencé à être traitée.

Faire émerger une offre de logements dédiés aux saisonniers

- Objectif de 3 logements par an. Son coût est estimé à 18 000€ pour 9 logements sur une période de 3 ans.

Inciter les copropriétés à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique.

- Objectif : accompagner une copropriété de centre ancien d'environ 5 logements et une copropriété des années 60 d'environ 10 logements.
- En 2018, 3 copropriétés pouvant prétendre à l'accompagnement financé par l'OPAH ont été repérées.

L'animation de l'OPAH est confiée à la société BONNIN-DEMARCHI. Ses missions : informer, accompagner, conseiller les habitants et les acteurs locaux sur le dispositif par le biais de permanences et de rendez-vous individualisés.

En 2018, 103 porteurs de projets ont été informés et conseillés.

PERMANENCES MENSUELLES D'INFORMATION :

- **Les 1er et 3e mardis** - 10h30 à 12h30. **Évian,** 29 rue Nationale.
- **Les 2e et 4e jeudis** - 13h30 à 15h30. **Publier,** au CCAS, place du 8 mai 1945.
- **Le 1er mercredi** - 10h à 12h - en alternance à **Abondance** (maison de services) ou **Châtel** (mairie, salle du conseil).

ÉCONOMIE

Suite à l'application de la loi NOTRe, la communauté de communes est devenue depuis le 1er janvier 2017 l'interlocuteur référent localement en matière de développement économique, avec la Région en chef de file. Son action comprend la gestion et l'extension des zones d'activités, la création et l'accompagnement des entreprises, l'immobilier d'entreprise et le schéma de développement commercial.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil d'activités économiques sur le territoire.
- Maintenir l'emploi à proximité du domicile.
- Favoriser le développement d'une économie circulaire.
- Limiter la dépendance vis-à-vis de la Suisse (1/4 de la population active occupée est frontalière).
- Assurer des conditions favorables au développement des activités agricoles.
- Développer des filières d'excellence.

LE TISSU ÉCONOMIQUE

- Le tissu économique reste dynamique, créateur d'emplois.
- 3034 entreprises, soit +43% en 10 ans.
- 345 entreprises créées en 2018, soit 26% des créations du Chablais.
- 160 hectares de zone d'activités.
- 12 411 emplois.
- 5035 frontaliers.
- 20 215 actifs soit +9.9% depuis 2009 pour une population de 39 469 (estimation au 1er janvier 2018 - source INSEE).
- Principaux employeurs : SA des eaux minérales Évian®, communes d'Évian et Publier, Papeteries du Léman, Cora, l'Évian Resort, EHPAD des Verdannes, Super U, le Hilton, le centre hospitalier, sports et tourisme Châtel.

Future extension du parc d'activité de Publier

Définition d'une stratégie de développement économique

Afin de mener une politique cohérente en matière de développement économique, la communauté de communes a choisi en novembre 2018 un cabinet pour l'accompagner dans cette démarche. L'objectif est de déterminer, avec les acteurs du territoire, les grands enjeux puis les axes stratégiques de développement, dans lesquels s'inscriront les futures actions de la CCPEVA. Le rendu final de la démarche est prévu au Ier semestre 2019.

ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA CRÉATION ET À L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE.

Soutien à la création d'entreprises

La CCPEVA adhère à l'agence économique Chablais Léman Développement (CLD) dont les interventions s'articulent autour de trois pôles, selon une convention d'objectifs le compte de la collectivité et selon :

- **Le pôle création d'entreprise animé par Chablais Initiative :** sensibilisation à la création, accompagnements individuels, sessions collectives, parrainages, club de créateurs, opérateur pour le dispositif : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE), attribution de prêts d'honneur.
- **Information des créateurs :** 564 porteurs de projet ont été accueillis, informés ou orientés sur l'ensemble du Chablais. 28% des créateurs accueillis viennent du territoire de la CCPEVA.
- **Accompagnement des créateurs :** 50 rendez-vous d'accompagnement individuels (22% de la CCPEVA). 42% de taux de création. 231 500 € ont été attribués en prêts d'honneur dont 137 000 € pour la création et 94 500 € pour la reprise. 31 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur par Initiative Chablais (90 emplois directs créés et maintenus), dont 39% sur le territoire de la CCPEVA (20 emplois).
- **Le pôle emploi formation :** actions pour rapprocher l'école de l'entreprise, actions relatives à l'emploi et la formation : accompagnement pour l'ouverture de sections en apprentissage. Pour accompagner les jeunes entreprises, 24 formations ont été proposées en 2018, dont 4 sur le Chablais, en collaboration avec Initiatives Chablais : construire sa stratégie commerciale, piloter financièrement son entreprise, camp d'entraînement : pitch simulator, repenser son offre et assurer sa viabilité. Des conférences ont complété ces formations : immobilier d'entreprise, réussir ses premières embauches, la réforme de la formation professionnelle.
- **Le pôle développement économique :** veille des politiques régionales, animation d'un groupe de travail constitué d'une douzaine de responsables d'entreprise pour la mise en place d'actions concrètes en faveur des entreprises du Chablais. L'information économique est diffusée grâce à la publication de quatre notes de conjoncture économique du Chablais. L'agence économique intervient également sur des salons et représente le Chablais auprès des partenaires extérieurs.

Les montants des cotisations pour 2018, calculés sur la clé du SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), s'élèvent à 53 638€ pour CLD et 3 614 € pour Initiative Chablais (sommes identiques à 2017).

DÉVELOPPER L'OFFRE IMMOBILIÈRE D'ENTREPRISE POUR MAINTENIR LES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

Les zones d'activités

La communauté de communes est depuis le Ier janvier 2017 en charge de la gestion et la création des zones d'activités du territoire. L'objectif est de développer l'offre foncière et de locaux pour permettre aux entreprises de s'installer. Les besoins fonciers sont estimés à environ 13 à 16 ha d'ici 2025, si le territoire veut maintenir son dynamisme économique et continuer d'accueillir les entreprises locales.

Les projets en cours

- **La zone de Montigny à Maxilly :** extension de 7500 m². Batiments communs divisés en lots avec des espaces bureaux et ateliers destinés à de l'artisanat mixte. Accueillera à terme une quinzaine d'entreprises artisanales. Travaux en cours et qui se termineront fin 2019.
- **La zone de la Créto à Saint-Paul :** projet d'extension de 3,5 ha de la zone. Opération déclarée d'utilité publique en novembre 2015 par le Préfet. Les terrains ont été acquis en juin 2018. La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée fin novembre 2018.
- **Le parc d'activités de Publier :** extension prévue à terme de 8 ha. Après consultation, le maître d'œuvre de l'opération d'aménagement a été choisi en septembre 2018, pour un permis d'aménager à déposer avant le permier trimestre 2019.
- **La zone les Places à Bonnevaux :** rachat des terrains par la CCPEVA à l'EPF 74.

Les différents partenaires de la pépinière d'entreprises qui sera située dans la zone de Vongy.

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU LÉMAN : UN LEVIER POUR LES JEUNES ENTREPRISES

La phase I dite expérimentale (Perrignier)

Fruit d'une collaboration entre Thonon Agglomération et la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, la pépinière d'entreprises du Léman propose des bureaux de 12 à 20 m² à Perrignier aux entreprises de moins de trois ans, dans les locaux de l'ancienne communauté de communes des Collines du Léman (bâtiment appartenant depuis janvier 2017 à Thonon Agglomération). L'outil permet d'accompagner les jeunes entreprises dans leurs premières années et de favoriser leur réussite en détectant les obstacles liés au démarrage de l'activité. La pépinière permet aux jeunes entreprises de s'installer dans des locaux adaptés à leurs besoins à des prix attractifs. C'est un lieu de partage et d'échange entre créateurs qui disposent par ailleurs d'un accompagnement par des professionnels et de services mutualisés. Depuis 2017, toutes les entreprises hébergées à la pépinière peuvent être parrainées par un entrepreneur expérimenté afin de les accompagner dans leur développement.

Les entreprises candidates à la pépinière sont auditionnées par un comité de sélection, composé d'élus, de techniciens en économie et d'experts (banque, expert-comptable). Ce comité de sélection établit son choix selon plusieurs critères : innovation, nombre d'emplois potentiels, plans prévisionnels de financement.

La phase I de cette pépinière, lancée en 2010, avait d'abord pour objectif d'expérimenter ce type de structure pour le territoire et d'ajuster au mieux son fonctionnement. Les premières années ont été un succès et ont montré la valeur ajoutée d'une pépinière pour l'activité économique du Chablais.

La pépinière emménagera dans de nouveaux locaux dans la zone de Vongy à Thonon

Les différents partenaires ont validé en 2017 leur participation à la construction d'une pépinière définitive et de plus grande capacité dans la zone de Vongy à Thonon.

La livraison de la nouvelle pépinière n'étant pas prévue avant 2019, la poursuite de la participation financière à la première phase (structure de Perrignier) s'avère nécessaire afin d'assurer une continuité aux entreprises hébergées.

Ce nouvel équipement offrira une capacité d'accueil plus importante des créateurs ou jeunes entreprises du Chablais. La Pépinière d'entreprises du Léman sera une pépinière généraliste mixte. Comme pour la « Phase I », des critères de sélection seront choisis par les collectivités : innovation, création d'emplois, rareté…

La Pépinière d'entreprises du Léman comptera **15 bureaux et 5 ateliers.** Les entreprises dont le bail est en cours seront transférées dans la nouvelle pépinière (septembre 2019).

LA PÉPINIÈRE EN CHIFFRES

8 nouveaux emplois créés

9 entreprises hébergées en 2018 générant un chiffre d'affaires de

665 000 €

Financement

Le projet représente un coût total estimatif de 2 021 330 € HT (foncier, études, travaux et équipement). Il sera financé à hauteur de 1 113 998 € par Thonon Agglomération (56,56 %), et à hauteur de 371 332 € (17%) par la CCPEVA.

Le projet bénéficiera de subventions :

- de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des Contrats Ambition Région (CAR) de Thonon Agglomération et de la CCPEVA, à hauteur de 436 000 €,
- du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 100 000 € dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

subventions collectivités	Répartition	2017	2018
Thonon Agglo	65,07%	35 476,60 €	33 829,20 €
CCPEVA	34,93%	19 197,70 €	18 162,10 €
TOTAL	100,00%	54 674,30 €	51 991,30 €

Participation au fonctionnement de la pépinère phase I (selon clé de répartition SIAC)

VALORISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le tourisme, une competence déléguée à l'office de tourisme intercommunal

La CCPEVA a délégué sa compétence tourisme à son office de tourisme intercommunal qu'elle a créé le 1er janvier 2018 : l'office de tourisme pays d'Évian-vallée d'Abondance (OT-PEVA). Il regroupe vingt communes du territoire, entre les rives du Léman, la frontière suisse, les stations de ski, la Dranse d'Abondance et le plateau de Gavot. L'OT-PEVA travaille en collaboration avec les offices de tourisme de Châtel et d'Évian, toutes deux stations classées de tourisme.

L'OT-PEVA est composé de sept bureaux d'information touristique, situés à Abondance, Bernex, La Chapelle d'Abondance, Lugrin (l'été), Publier, Saint Gingolph et Thollon-les-Mémises.

2018 fut donc l'année de lancement de l'OT-PEVA issu du regroupement des offices de tourisme et syndicats d'initiative existants. Après avoir mis en place les conditions administratives de fonctionnement, la communauté de communes a ainsi recruté le directeur de l'office de tourisme intercommunal et rédigé une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention a une durée de trois ans. Elle fixe le cadre général et réglementaire de l'intervention de l'OT-PEVA, les missions qui lui sont déléguées avec des indicateurs de résultat pour en assurer l'évaluation, les obligations de la CCPEVA portant sur le financement et la mise à disposition des locaux, les obligations de l'office de tourisme intercommunal concernant les ressources humaines, les obligations comptables et administratives, et enfin, le suivi de la convention assurant une collaboration entre les services de la CCPEVA et l'OT-PEVA. Ainsi, elle assure à la communauté de communes un contrôle des obligations de cet OT-PEVA dans le cadre de la délégation de compétence.

Le directeur a pris ses fonctions au printemps 2018. Il gère l'office de tourisme intercommunal sous le contrôle d'un comité de direction, présidé par une présidente, deux vice-présidents, et composé de 18 membres (10 conseillers communautaires et le collège des 8 socioprofessionnels, représentatifs des zones du territoire et des métiers du tourisme).

Le directeur de l'OT-PEVA a pour mission de conforter et de développer l'économie touristique sur le territoire en organisant la gestion de la structure, en étant à l'écoute des socio-professionnels, ainsi qu'en promouvant le territoire à l'extérieur. Au-delà des méthodes classiques de promotion que sont notamment la presse, les évènements, les partenariats, le directeur et son équipe utilisent les supports qui leur semblent adaptés aux nouveaux comportements de la clientèle, comme la communication digitale, pour faire connaître la destination pays d'Évian-vallée d'Abondance.

Valoriser le Geopark Chablais

Le label Geopark est attribué par l'UNESCO aux les territoires dotés d'un patrimoine géologique d'importance internationale et qui portent des projets de préservation, de valorisation et de sensibilisation.

Le Geopark Chablais UNESCO est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). Il développe des actions qui permettent de découvrir et mieux comprendre les trésors cachés du Chablais. A ses côtés, la communauté mène des actions de valorisation des sites et participe à la semaine du Geopark en organisant des activités de découverte pour tous.

Sur une vingtaine de « géo-sites » identifiés sur l'ensemble du Geopark, 6 se situent sur le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance :

- Panorama de Champeillant
- Mont Bénand et Pré Richard
- Marais du Maravant
- Alpage de Bise
- Lac des Plagnes
- Col de Bassachaux

Plus d'informations sur
www.geopark-chablais.com

Valorisation des sentiers et poursuite du projet des bords de Dranse

La communauté de communes assure l'entretien et la valorisation touristique des sentiers pédestres (PDIPR et structurants, dont les itinéraires TRAIL des Portes du Soleil : 511 km), VTT (label FFC : 51 km) et équestres (à venir) sur le territoire. Il assure également le pilotage et le suivi du projet prolongement de l'itinéraire des bords de Dranse, ainsi que la surveillance et la maintenance de la via ferrata d'Abondance/La Chapelle d'Abondance. Depuis l'hiver 2018/2019, la CCPEVA n'a plus la charge de l'entretien et le balisage des itinéraires raquettes du territoire. Cette tâche a été confiée aux communes. La CCPEVA conserve cependant la commande de la signalétique prévue à cet effet.

ORGANISATION DU SERVICE SENTIERS

Sur le pays d'Évian, l'entretien des sentiers est réalisé par l'association LOU VIONNETS. Le travail est réalisé par deux salariés (un emploi annuel et un emploi saisonnier de 5 mois), complétés ponctuellement de bénévoles de l'association pour certains aménagements. En 2018, la convention d'entretien passée entre la CCPEVA et l'association LOU VIONNETS a été renouvelée pour une durée de 3 ans (2018-2020).

Sur la vallée d'Abondance, l'entretien est assuré directement par 2 agents techniques saisonniers de la CCPEVA de mai à novembre.

Fin 2018, un des agents saisonniers a été recruté à temps plein sur un poste de technicien.

TRAVAUX RÉALISÉES SUR LES SENTIERS EN 2018

TRAVAUX RÉCURRENTS :

- Ouvertures et sécurisation des sentiers (coupes d'arbres, piochages et renvois d'eau).
- Inventaire puis commande du matériel de balisage à remplacer, réception et mise en place du mobilier (environ 100 éléments). Travaux de remise en état du mobilier en place.
- Travaux d'entretien de la végétation (débroussaillage, élagage, fauche, tronçonnage).

TRAVAUX SUR LE PAYS D'ÉVIAN :

- Mises à jour du balisage peinture de 19 itinéraires pédestres.
- Poursuite de la pose du balisage du GRP du littoral, en concertation avec le Conseil départemental de Haute-Savoie (deux tronçons finalisés en 2018). A Marin, travaux de création de chemin entre le parking du Larry et le Pont de Dranse.
- Travail d'amélioration de chemins à Maxilly, Bernex, Marin, Féternes, et Neuvecelle (deux passages pour VTT).
- Réalisation d'un ensemble de marches en pierres scellées sous la mairie de Maxilly.
- Réalisation de 2 passerelles au lieu-dit sous les Lanches et au bois de L'envers à Bernex.
- Réalisation d'un nouveau cheminement et mise en place d'une passerelle à Saint-Gingolph sur le torrent du Locum (GRP Littoral du Léman).
- Réfection de marches : à Marin, entre Larry et Milloche, à Féternes, entre Gresin et Moulin du Maravant, et à Meillerie dans le passage du Ballairon.

TRAVAUX SUR LA VALLÉE D'ABONDANCE :

- Itinéraire des bords de Dranse : reprise du chemin suite aux épisodes orageux de janvier 2018 à Abondance (secteurs des Carres et des Ogay) et La Chapelle d'Abondance (L'Ariot).
- Pose/dépose des équipements avant et après la saison hivernale, remplacements ponctuels des poteaux bois.
- Sécurisation et réfection de chemins à Abondance sur le secteur de la combe d'Entre Deux Pertuis, au passage de Savolaire, au col de Damoz des Moulins et sous le lac de Tavaneuse (avec le renfort de 4 bénévoles de la commune d'Abondance) ; à La Chapelle d'Abondance sur le secteur Topper-Col de Vernaz et du col de Floray.

TRAVAUX DÉLÉGUÉS :

- Importantes coupes d'arbres confiées à l'ONF à Châtel (Douert) suite à l'hiver 2017/2018.
- Vérification et maintenance de trois mains courantes à Bernex (Mont César), Saint-Gingolph (La Cheniaz) et à Meillerie (Rocher du Ballairon) et reprise d'un équipement de sécurité (chaînes) à Bernex, au col du Rebollion.

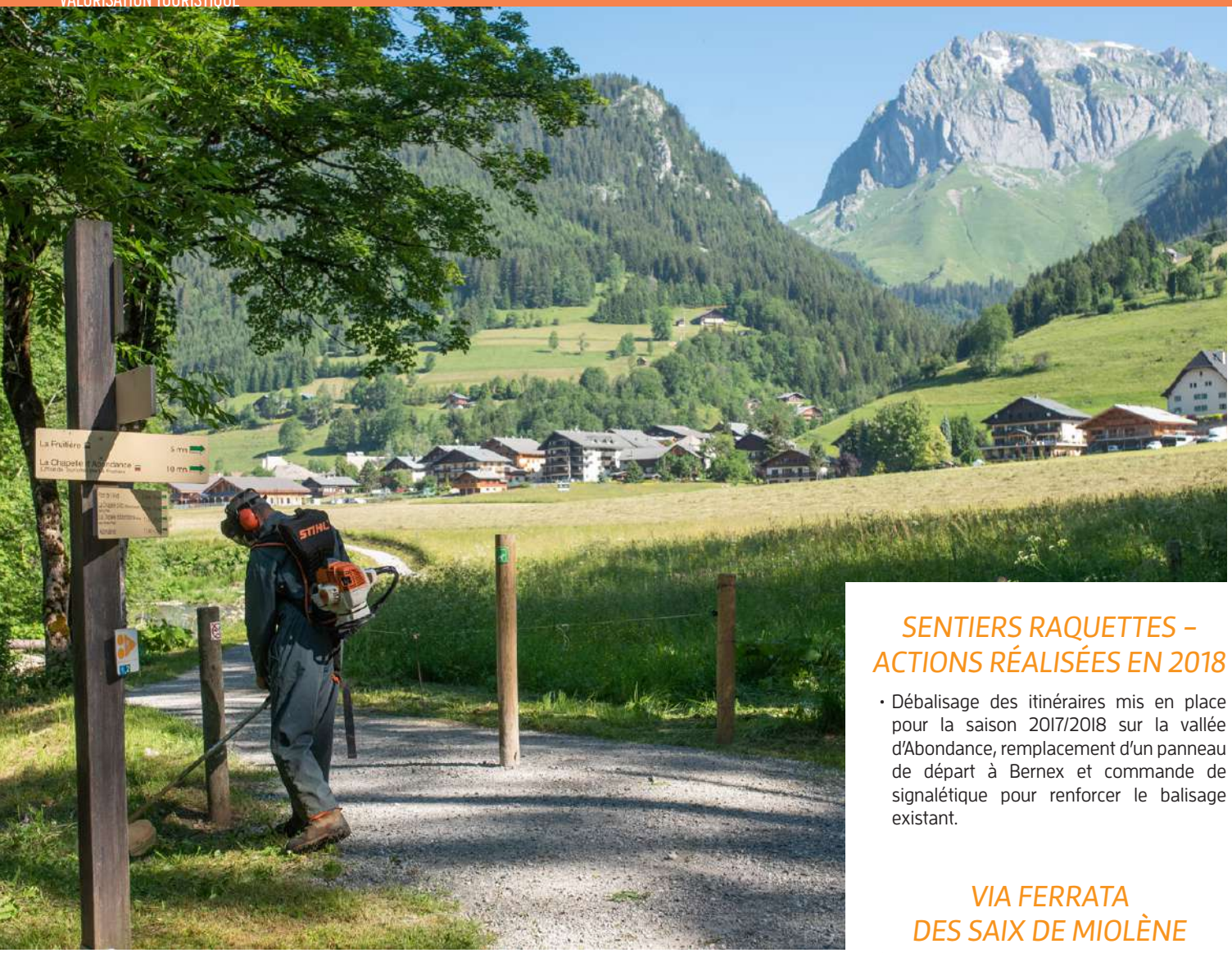

SENTIERS RAQUETTES – ACTIONS RÉALISÉES EN 2018

- Débalisage des itinéraires mis en place pour la saison 2017/2018 sur la vallée d'Abondance, remplacement d'un panneau de départ à Bernex et commande de signalétique pour renforcer le balisage existant.

VIA FERRATA DES SAIX DE MIOLÈNE (ABONDANCE–LA CHAPELLE D'ABONDANCE)

- Contrôle annuel de sécurité des aménagements et purges localisées de rochers nécessitant 1 journée de fermeture.

AVANCÉE DU PROJET D'ITINERAIRE DE BORDS DE DRANSE

- Suivi et réception des travaux engagés en 2017 sur 1,7 km.
- Engagement du deuxième marché de travaux sur les communes d'Abondance et Bonnevaux : 2 km d'itinéraire comprenant la sécurisation du passage du Rocher de la Bataille par filets de protection et pose d'une passerelle en encorbellement. Maitrise d'œuvre (suivi de chantier) assurée par la CCPEVA sur une partie des travaux.
- Dépôt d'un second dossier d'autorisation de défrichement auprès de la préfecture.
- Étude géotechnique et levers topographiques complémentaires à Abondance.
- Études d'autres tracés possibles sur les communes de Vacheresse et Chevenoz
- Poursuite des négociations et des régularisations foncières par acte notarié.

AUTRES MISSIONS EFFECTUÉES EN 2018

- Avancement du schéma directeur de la randonnée avec l'Atelier du promeneur – Atelier 963 (prestataire) : réalisation de l'inventaire du réseau et des projets sur le territoire.
- Commandes ponctuelles de matériel de balisage des sentiers TRAIL pour le compte des communes.
- Suivi, sur le réseau de la CCPEVA, du balisage TRAIL et VTT électrique des Portes du Soleil créé en 2017.
- Actualisation de la carte du réseau de VTT FFC du pays d'Évian.
- Mise en place de 5 panneaux de départ provisoires.
- Éditions d'une nouvelle brochure raquettes rassemblant celles du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance/ Morgins.
- Poursuite du développement de la base de données SIG sur l'ensemble du territoire.

L'animation et l'extension du label pays d'art et d'histoire

Projet d'extension du label Pays d'art et d'histoire

Décerné par le ministère de la Culture, le label Pays d'art et d'histoire récompense l'engagement commun des collectivités et des acteurs du patrimoine pour préserver et valoriser la richesse du patrimoine local. La vallée d'Abondance en bénéficie depuis 2003 et c'est fort de cette expérience que les élus souhaitent étendre le label à l'ensemble du territoire pays d'Évian - vallée d'Abondance. L'année 2018 a donc été en partie consacrée à la mise en œuvre d'un dossier de candidature demandé par le ministère de la Culture.

Afin de bâtir le projet, un cabinet d'étude a été missionné pour accompagner la démarche. Celle-ci s'est appuyée sur le diagnostic du patrimoine réalisé en 2017 et sur des ateliers participatifs qui ont été mis en place sur différents thèmes afin de mobiliser les acteurs du patrimoine autour du projet. Ce travail a permis notamment de déterminer des actions phares à engager sur les 10 prochaines années en faveur du patrimoine, ainsi que de définir le champ d'intervention, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour conduire les différents projets. La réalisation d'un équipement culturel pour présenter les patrimoines du territoire (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) a également été abordée. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec les services de la direction régionale des affaires culturelles et la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. La rédaction du dossier se poursuivra en 2019. Le projet sera ensuite présenté en conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire à Paris par les élus de la CCPEVA.

Visites, animations, conférences...

En 2018, 2 272 personnes ont assisté à une animation organisée ou coordonnée par le Pays d'art et d'histoire. La fréquentation estivale des visites guidées (177 visiteurs) est en baisse par rapport à l'année précédente ce qui s'explique par la non-reconduction de la visite *De l'alpage au fromage* qui connaissait un franc succès, et une diminution générale de la fréquentation de la destination montagne cette année-là.

Les 4 conférences organisées en partenariat avec l'Association pour le développement culturel d'Abondance ont attiré 151 personnes.

Les différents événements coordonnés par le service Pays d'art et d'histoire ont conquis leur public :

- 30 personnes pour la Fête de la nature
- 93 personnes pour la Semaine du Geopark
- 271 pour les Journées du patrimoine de pays et des moulins
- 1550 personnes pour les Journées européennes du patrimoine

Sculpteur de colombes à la Maison du Fromage

Etapes pour la réalisation de peintures murales à l'Abbaye d'Abondance

Un partenariat renforcé avec les sites culturels

Dans le cadre d'un **programme européen ALCOTRA en partenariat avec la Fondation du Grand Paradis en Italie et la communauté de communes du Haut-Chablais,** la CCPEVA a permis aux sites culturels de la vallée d'Abondance d'acquérir des outils pour aider les visiteurs à comprendre différents types de patrimoine :

- A l'Abbaye d'Abondance, de nouveaux outils de médiation permettent de découvrir les matériaux de construction du bâtiment et la création de la fresque.
- Pour la Maison du Fromage Abondance, la CCPEVA a fait réaliser des boîtes à odeurs sur les fromages de Savoie. Des jeux pour les enfants et une marelle pédagogique sur la thématique de l'agropastoralisme ont également été conçus.
- A la Vieille Douane, des boîtes à sons sur différents bruits en lien avec la contrebande (pas du contrebandier dans la neige, bruit du cochon passé vivant en contrebande, etc.) ont été créées. Des puzzles représentant des objets des douaniers et des contrebandiers (képis du douanier, beurre et chocolat de contrebande) ont également été fabriqués. Ils servent aujourd'hui pour les animations à destination des familles.

Par ailleurs, la CCPEVA a collaboré avec les communes gestionnaires des sites culturels pour mettre en place **des expositions temporaires** :

- Abbaye d'Abondance : Le choix du Silence présentait la vie quotidienne dans les couvents, monastères et autres abbayes à travers les photographies de Bruno Rotival.
- Maison des Sœurs de La Chapelle d'Abondance : De poils et de plumes, exposition de peintures, aquarelles et dessin d'animaux de montagne réalisés par Julie Wintz-Litty puis Montagnes habitées, montagnes tourmentées, exposition photographique de Gilles Place.
- Vieille Douane de Châtel : Châtel since 1947 ! l'exposition réalisée à l'occasion des 70 ans de la station de Châtel retrace l'histoire de l'aventure des sports d'hiver à Châtel.

Dans le cadre du programme ALCOTRA, la CCPEVA a également acquis du matériel de projection numérique pour le cinéma de La Chapelle d'Abondance. A cette occasion, une rencontre avec les responsables du Festival du film du Grand Paradis a eu lieu à Cogne afin d'échanger sur la recherche de films liés au thème de la nature, l'objectif de la commune étant d'avoir une programmation sur ce thème dès 2019.

EN 2018

Visites :
2 272 personnes

Conférences :
151 personnes

Journées du patrimoine :
1 550 personnes

Journées du patrimoines des scolaires :
580 enfants

Actions pour les scolaires

- Organisation et animations de visites et projets pédagogiques pour les scolaires du territoire.
- Organisation de visites pour les classes en séjour sur la vallée d'Abondance : avec l'aide des guides du patrimoine et accompagnateurs en montagne, 27 visites ont été organisées pour des classes en séjour en 2018.
- Organisation des journées du patrimoine pour les scolaires : 1ère édition étendue sur le pays d'Évian. 25 classes ont pu y participer (12 pays d'Évian + 13 vallée d'Abondance) soit environ 580 enfants.
- Réflexion en vue de l'extension du label sur l'ensemble du territoire intercommunal afin de réussir à toucher un nombre de classes qui sera beaucoup plus important.
- Communication auprès des enseignants des écoles des bords du lac et du plateau de Gavot : création et envoi d'une nouvelle brochure des activités scolaires réalisée conjointement avec les services Environnement et Tri des déchets de la CCPEVA ; présentation lors des réunions de rentrée organisée par l'Éducation nationale.
- Organisation et animation de formations pour les guides et accompagnateurs en montagne partenaires afin qu'ils puissent prendre en charge de nouvelles visites pour les scolaires.

Projet pédagogique	Nb de classes
Peinture et paysage	3
A la façon de... Picasso : art et recyclage	1
Fromages de la vallée d'Abondance : Abondance et Vacherin	4
Peintures murales	4
Sorties nature	
A la découverte de la nature en hiver	3
La décomposition organique en forêt	2
Visites	
L'habitat traditionnel en vallée d'Abondance	2
Total	**19**

ENVIRONNEMENT

Concilier la préservation de l'environnement et le développement du territoire est un enjeu phare pour la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance. L'environnement est une composante clé de l'attractivité et de l'identité du territoire. L'objectif est de tendre vers un territoire innovant et modèle en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

Face à ces enjeux, la communauté de communes mène, dans le cadre de ses compétences, une politique volontariste de préservation de cet environnement à travers de nombreuses actions :

- Un réseau d'assainissement performant
- Le tri et la valorisation des déchets
- La méthanisation Terragr'Eau
- Le plan biodiversité
- La préservation des zones sensibles
- Le plan pastoral territorial
- Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le territoire bénéficie de plusieurs classements environnementaux :

- Natura 2000 (Européen) : Cornettes de Bise (1500Ha), Mont de Grange (1200Ha), Plateau de Gavot (145 Ha)
- Site Classé (Français) : Dent d'Oche Cornettes de Bise
- Arrêté de périmètre de protection de biotope (APPB) départemental : Cornettes de Bise, Mont de Grange (élargi jusqu'au col de Bassachaux), Plateau de Gavot (zones humides)
- Site des zones humides classées RAMSAR (international) : périmètre de l'Impluvium des eaux minérales Évian
- Classement Espaces Naturels Sensibles (ENS) départemental : 7 Sites du Geopark Chablais : Maravant, Champeillant, Mont Benand, Pré Richard, Lac de Plagnes, Bise, Col de Bassachaux, Forêt départementale du Haut Chablais (commune de La Chapelle d'Abondance), site du Hucel (observatoire)

L'assainissement – un enjeu majeur

L'assainissement constitue un véritable enjeu pour la protection de l'environnement. Il permet la collecte et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. La communauté de communes gère depuis le 1er janvier 2017 l'ensemble des actions liées à l'assainissement, qu'il soit collectif ou non, les stations d'épuration et les réseaux.

Dans la continuité des années précédentes, en 2018, le service Assainissement de la communauté de communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance a assuré la gestion de ses stations d'épuration (au nombre de 8), a effectué 647 contrôles de conformité (raccordement au réseau collectif, déclaration de travaux…) et a poursuivi les travaux d'extension des réseaux de canalisation pour les eaux usées. 2018 était aussi l'année de vidange, contrôle et réparation du méthaniseur de la station d'épuration d'Abondance, opération qui aura nécessité 6 mois de travaux.

LES CHIFFRES CLÉS :

458 km de canalisations desservant

38 000 équivalents habitants

90% des habitations raccordées au réseau public sur le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance

8 stations d'épuration (STEP) qui fonctionne 365 jours par an et 24/24h

47 postes de relevage

5 000 regards d'assainissement

COLLECTIF OU NON ?

Selon les conditions et le zonage d'assainissement, deux systèmes sont possibles :

- l'assainissement collectif qui permet l'évacuation et le traitement des eaux usées dans un réseau public. Le raccordement à ce réseau est obligatoire s'il est accessible.
- l'assainissement non collectif (ou autonome) qui, dans les zones d'habitat dispersé, peut traiter les eaux usées directement sur la parcelle. Ce système est à la charge de l'usager et la communauté de communes a l'obligation de d'effectuer le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

LE TRAITEMENT DES EAUX

Les eaux usées collectées sont acheminées par les égouts vers des stations d'épuration, juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Une station rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux. A la sortie, on obtient une eau épurée, rejetée dans le milieu naturel, et un concentrât désigné sous le terme de « boues ».

LES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION

Les boues traitées sont :

- valorisées à La Compostière de Savoie (boues de la station d'épuration d'Abondance),
- ou épandues sur des terrains agricoles, après contrôle en laboratoire (boues des stations d'épuration de Féternes, Saint Paul, Bernex et Vacheresse),
- ou enfin éliminées par des filières agrées, telles que l'incinération ou l'injection sur d'autres stations d'épuration (boues des stations d'épuration de Bonnevaux, Chevenoz et Meillerie).

Le réseau d'assainissement collectif

Les élus ont voté la poursuite du schéma directeur d'assainissement communautaire instauré par l'ex-communauté de communes du pays d'Évian en 2011. Celui-ci prévoyait un investissement global de 28 millions d'euros sur 7 ans afin d'étendre et rénover le réseau.

L'effectif du service Assainissement collectif

L'équipe compte 13,5 équivalent temps plein dont

- 3 techniciens au pôle conformité
- 5 techniciens au pôle réseaux
- 5 techniciens au pôle stations d'épuration (STEP)
- 1 apprentie

Les actions réalisées en 2018

En 2018, les principales actions étaient les suivantes :

- Extension majeure des réseaux d'assainissement,
- Maintenance décennale du méthaniseur de la station d'épuration d'Abondance,
- Achat d'un véhicule hydrocureur visant à réaliser la maintenance préventive des réseaux d'assainissement,
- Refonte complète des outils de surveillance des réseaux d'assainissement.

LES STATIONS D'ÉPURATION (STEP)

Pour l'ensemble de la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance, le traitement des eaux usées est assuré par les stations d'épuration.

- La station de Thonon traite les eaux usées des communes d'Évian, Lugrin, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier, Thollon, et partiellement Champanges, Larringes et Saint-Paul. Cette station est gérée par le Syndicat d'épuration de Thonon et d'Évian (SERTE). Pour 2 359 612 m³ d'effluents, la communauté de communes a versé une participation de 1 246 219€ TTC en 2018, contre 1 219 410€ en 2017.
- La station de Saint-Gingolph Suisse traite les eaux usées des communes de Saint Gingolph et Novel. En 2018, pour 72 142 m³ d'eaux usées, la participation de la CCPEVA était de 142 563 € TTC (contre 126 385€ TTC pour 65 480m³ en 2017).
- **8 stations d'épuration sont gérées directement par la communauté de communes. Il s'agit des stations d'épuration de Féternes, Bernex, Saint-Paul, Chevenoz, Vacheresse, Bonnevaux, Abondance et Meillerie.**

En 2018, à Abondance, le méthaniseur de la station d'épuration a connu une grosse opération de maintenance. Tous les dix ans, il est nécessaire de vider l'ouvrage afin de connaître son état et, en fonction de dernier, de procéder à des travaux de réfection.

L'opération de vidange a commencé en juin 2018. Une fois vidé et nettoyé, les dégradations dûes à la présence de sulfure d'hydrogène (H2S) peuvent être repérées. Les travaux de réhabilitation effectués, le méthaniseur a été remis en service début 2019 et est opérationnel pour les dix prochaines années.

La station d'épuration de Chevenoz va être réhabilitée en 2020. Celle de Saint-Paul devrait disparaître en 2021. Une nouvelle station d'épuration sera créée en 2019 à Saint-Gingolph pour traiter les effluents des hameaux de Bret et de Locum.

LES RÉSEAUX

En 2018, le programme des travaux s'est poursuivi. La communauté de communes a réalisé 4700 m de nouvelles canalisations pour les eaux usées (4109 m en 2017), soit environ 158 nouvelles habitations raccordables.

Travaux	Etat d'avancement (fin 2017)	Montant prévisionnel (€ HT)	Montant total des travaux (€ HT)
Saint Paul - Roseires	Achevé	385 300	313 813
Champanges - Allobroges	Achevé	677 546	689 511
Meillerie - Fornay Les Greys	Achevé	258 808	237 548
Abondance - Charmy	En cours	265 452	83 301
Bonnevaux - Hameau de Miville	En cours	298 970	23 908

LES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Dossier d'urbanisme : le service procède au traitement des demandes d'avis technique relatifs aux raccordements à l'assainissement, prévus dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme (PC, CU, DP, PA) réalisé par les 22 communes du territoire.

469 dossiers d'urbanisme ont été traités en 2018, soit une baisse de 12,5% par rapport à 2017.

Demande de raccordement au réseau collectif (DUA) : le nombre de DUA traité a connu une diminution : 163 demandes traitées en 2018, soit une baisse de 27% par rapport à 2017.

Contrôle de raccordement dans le cas d'une vente ou d'une campagne ponctuelle de vérification : 647 contrôles ont été effectués en 2018 par le pôle conformité, contre 334 en 2017. Cette forte augmentation des contrôles, près du double par rapport à 2017, s'explique par une programmation de nombreuses campagnes de contrôles sur certains secteurs.

Déclaration de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT/DICT) : 875 DT/DICT ont été traités en 2018 (+3,7% par rapport à 2017). Ce travail consiste à vérifier l'implantation du réseau d'eaux usées aux droits des travaux, un déplacement avant et pendant les travaux projetés, ainsi qu'un retraçage sur place est à réaliser.

Station d'épuration de Bernex

La redevance d'assainissement

Cette redevance, qui concerne les habitations reliées au réseau public d'assainissement, est composée :

- **d'un prix par m³ consommé, fixé à: 1,69 € pour 2017-2020**

Cette redevance figurant sur la facture d'eau doit permettre de couvrir une partie des frais d'entretien et l'investissement des réseaux, ainsi que le traitement des eaux usées.

Les 1,69 € se répartissent ainsi :

- 0,94 € versés au Syndicat d'épuration de Thonon et d'Évian (S.E.R.T.E.) pour le traitement.
- 0,75 € versés à la communauté de communes du pays d'Évian - vallée d'Abondance pour l'entretien, le renouvellement et l'investissement des réseaux.

- **d'une partie fixe par branchement, qui varie en fonction du diamètre du compteur d'eau (45€ par an minimum)**

Elle permet d'assurer la maintenance préventive des canalisations, nécessaire quelle que soit la consommation réelle.

Suite à la fusion des communautés de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance et des anciens syndicats chargés de l'assainissement, une période de lissage est programmée jusqu'en 2020 afin d'harmoniser cette taxe sur les 22 communes du territoire.

Les recettes de la redevance d'assainissement s'élèvent à 5 267 833€ en 2018, contre 5 179 958€ en 2017.

L'assainissement non collectif

Quand parle-t-on d'assainissement non collectif (ANC) ?

La collectivité met tout en œuvre pour que le plus grand nombre d'habitations soit relié au réseau public d'eaux usées. Mais dans certains cas, les habitations sont trop isolées ou difficilement raccordables au réseau et doivent alors traiter leurs eaux usées directement sur place, grâce à un système d'assainissement autonome. Le système est à la charge de l'usager et la collectivité compétente doit s'assurer de la conformité de l'équipement (caractéristiques et fonctionnement).

Que dit la loi ?

Les propriétaires disposant d'un système d'assainissement individuel ont l'obligation d'avoir un système aux normes, en bon état de fonctionnement et entretenu. La loi sur l'Eau de 1992, revue en 2006 impose aux collectivités de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) afin que l'ensemble des installations individuelles soient contrôlées.

Combien d'habitations sont concernées sur le territoire ?

Il existe 1818 habitations en assainissement non collectif sur les 22 communes du territoire. Les techniciens contrôlent une soixantaine d'installations tous les ans.

Tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs sont les suivants :

- Pour des installations n'ayant jamais été contrôlées : 150 €
- Pour des installations neuves ou réhabilitées : 200 €
- Pour des installations ayant déjà été contrôlées : 80 €.

Collecte, traitement et valorisation des déchets

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes est en charge du tri sélectif, de la collecte et du traitement des ordures ménagères dans les 22 communes du territoire.

Le service déchets organise la collecte et le traitement de **plus de 10 000 tonnes** de déchets produits chaque année par les habitants du territoire. Pour y parvenir, le service s'articule autour de plusieurs missions :

- **Optimiser les circuits de collecte :** poursuivre notamment la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité.
- **Développer de nouvelles filières de tri :** s'organiser pour vise à diminuer la part des ordures ménagères
- **Renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des publics** (scolaires, professionnels, associations, commerçants, particuliers, syndics...) pour mieux trier, réduire ses déchets, recycler, lutter contre les incivilités.

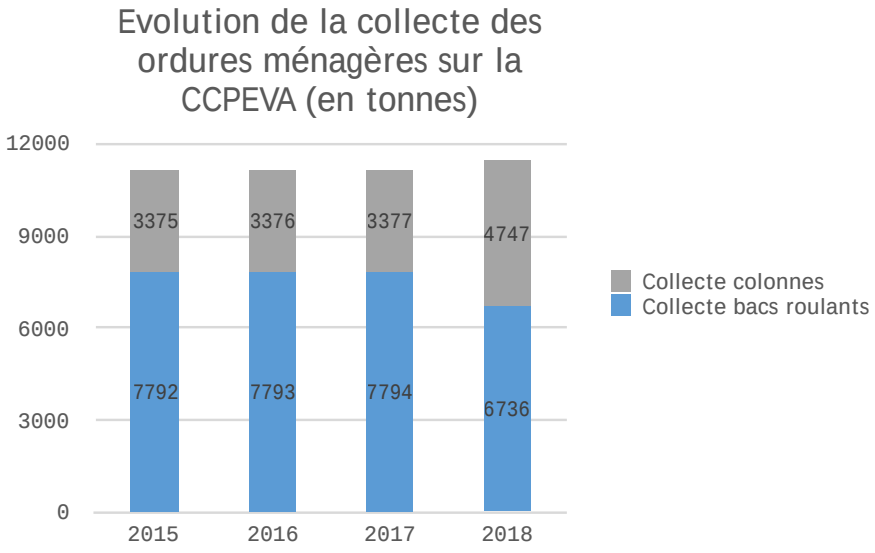

Total ordures ménagères collectées (en tonnes)	2015	2016	2017	2018
	11 167 t	11 415 t	11 193 t	11 484 t

Optimiser les circuits de collecte

L'organisation de la collecte

Les agents de collecte représentent la partie la plus visible du service. Ils sillonnent les routes toute l'année, six jours sur sept, jours fériés inclus, pour récupérer les déchets déposés dans les bacs et les containers des 22 communes. Répartis sur 4 secteurs du territoire, 12 agents de la communauté de communes assurent en direct le ramassage des bacs roulants du territoire, tandis que les grands containers enterrés sont collectés par un prestataire privé.

Les tournées démarrent à 6h du matin jusqu'à 13h, du lundi au vendredi, et le samedi en période de forte affluence touristique (l'hiver en montagne, l'été sur les bords de lac). Les fréquences de collecte sont en effet adaptées en fonction du secteur géographique et de la densité de population, ainsi qu'à la saisonnalité. En été comme en hiver, les bacs et containers sont ramassés plus souvent pour répondre aux pics de fréquentation touristique. En fin de tournée, les camions s'acheminent vers le four d'incinération ou le centre de tri d'Ortec, situés dans la zone de Vongy. Chaque camion est pesé afin d'évaluer le tonnage collecté. Les déchets destinés au recyclage sont triés et c'est à ce moment qu'est évaluée la qualité du tri.

Poursuivre la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés

Pour optimiser la collecte, la CCPEVA implante des conteneurs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité. Ces points d'apport volontaire sont composés de conteneurs pour les emballages recyclables (cartonnettes, bouteilles plastiques, papier...), pour le verre et les ordures ménagères.

En 2018, 165 conteneurs ont été installés sur les communes de la CCPEVA pour un montant de 1 004 595€.

Rappelons que la communauté de communes prend en charge l'achat des colonnes tandis que les communes s'occupent des travaux de génie civil (enfouissement des colonnes, aménagement des abords).

A terme, sur le territoire, ce sont l'ensemble des bacs roulants individuels qui seront ainsi remplacés.

LES CHIFFRES CLÉS :

165 conteneurs ont été installés, soit **308 000** litres en bac roulant en moins à collecter.

Nombre de conteneurs installés en 2018

Commune	Colonne OM	Colonne TRI	Colonne VERRE	Volume enlevé en bacs roulants (en litres)
ABONDANCE	9	6	3	177 100
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	14	9	7	
CHATEL	24	18	13	23 100
BERNEX	12	5	1	53 900
THOLLON-LES-MEMISES	5	3	3	13 860
SAINT-PAUL-EN CHABLAIS	4	2	2	6 160
SAINT-GINGOLPH	2	1	1	5 390
VINZIER	2	1	1	16 170
FETERNES	1	1	1	
MAXILLY	4	3	2	7 700
NEUVECELLE	1			0
LUGRIN	2	1	1	4 620
TOTAL	80	50	35	308 000

Evolution de la collecte
Tri sélectif et verre (en tonnes)

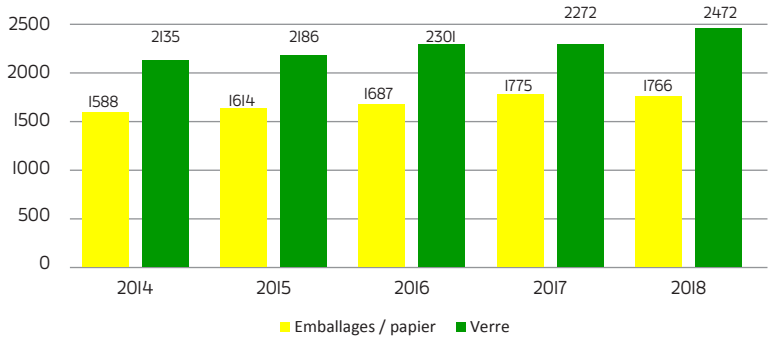

On remarque que les tonnages des emballages recyclables triés ont légèrement diminués entre 2017 et 2018 mais ils restent dans la moyenne départementale. La CCPEVA se situe cependant en dessous de la moyenne nationale. Les ambassadeurs du tri œuvrent au quotidien pour améliorer les habitudes des habitants du territoire. Le recyclage du verre sur le territoire est de son côté en constante augmentation et supérieur à la moyenne départementale.

	2014	2015	2016	2017	2018	Part des déchets triés sur le tonnage total
Emballages/ journaux / magazines	1 588	1 614	1 687	1775	1766	**13,3%**
	40 kg/hab/an	41 kg/hab/an	43 kg/hab/an	45 kg/hab/an	43 kg/hab/an	
			Moyenne Haute-Savoie **kg/hab/an**		**43 kg**	
			Moyenne Nationale **kg/hab/an**		44 kg	
Verre	2135	2186	2301	2 272	2472	**17,8%**
	54 kg/hab/an	55 kg/hab/an	58 kg/hab/an	57 kg/hab/an	59 kg/hab/an	
			Moyenne Haute-Savoie **kg/hab/an**		**43 kg**	
			Moyenne Nationale **kg/hab/an**		39 kg	

Développer les filières de tri

Les techniques de tri et les filières se développent

L'objectif premier du tri est de réduire les déchets et d'accroitre la part de déchets recyclés. Cela permet de prélever moins de ressources naturelles et d'économiser les énergies fossiles qui sont normalement nécessaires à la fabrication de toutes les choses qui nous entourent et font notre quotidien.

La loi sur la transition énergétique vise à diminuer la part des ordures ménagères en permettant le traitement de tous les plastiques car un certain nombre d'entre eux finissent encore aujourd'hui dans notre poubelle grise : pots de yaourts, barquettes, films et sacs plastiques. Les centres de tri vont devoir s'adapter d'ici 2022.

Un autre grand objectif, toujours dans l'idée de réduire la part de déchets incinérables, est l'augmentation de la collecte de biodéchets (tous les déchets organiques, alimentaires). Ils représentent aujourd'hui 30% du volume de la poubelle. L'installation de composteurs, notamment collectifs, est une piste à explorer.

Les déchetteries

La communauté de communes gère 7 déchetteries réparties sur le territoire (4 sur le pays d'Évian et 3 en vallée d'Abondance).

Tout ce qui ne peut pas aller dans les conteneurs doit être obligatoirement emmené dans dans l'une des déchetteries du territoire. Le service est gratuit pour les particuliers, payant selon un tarif au poids pour les professionnels. Les 7 agents de déchetterie sont à la disposition des visiteurs pour les accueillir et les orienter en fonction des déchets amenés. Ils garantissent ainsi la bonne qualité du tri, une étape cruciale avant d'être acheminé vers les bonnes filières de traitement.

Un service gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des usagers du territoire. Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatifs). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils se verront appliqués une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire.

Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels.

Flux	Tarif au m³ (€) TTC	Volume maxi. accepté par jour
Encombrant	25€/m³	3 m³ par jour
Gravats	20€/m³	2 m³ par jour
Déchets vert	10€/m³	3 m³ par jour
Bois	25€/m³	3 m³ par jour
Pneus	-	4 unités
Huiles minérales	-	10L

Tarifs des dépôts en déchetterie pour les professionnels.

TONNAGES DES SEPT DECHETTERIES

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugrin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

EXEMPLES DE FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES
(les 2 plus importantes)

Lugrin : 33 255 passages =
+ 1%

Vinzier : 31 820 passages =
+ 5%

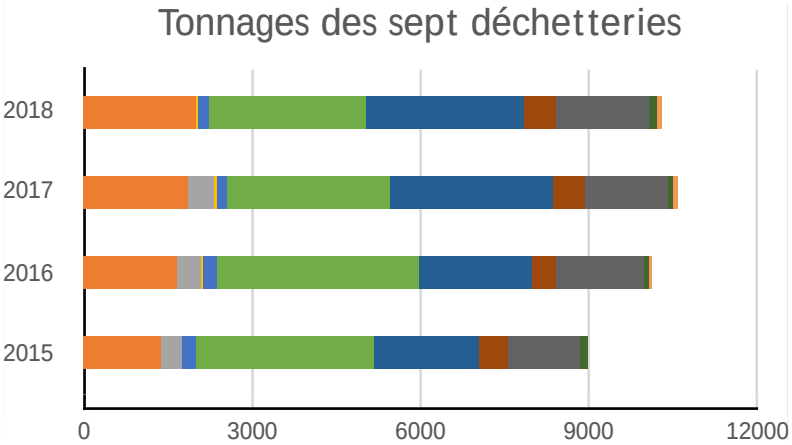

	Flux (tonnes)	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
	Batteries	8	11	13	15	18%
	Bois	1364	1666	1821	1974	8%
	Cartons bruns	393	421	494		
	Déchets dangereux (DDS)	16 (hors tonnage ECO)	37	32	38	21%
	Déchets électroniques (DEEE) en mélanges	243	255	197	216	10%
	Déchets verts	3149	3577	2924	2790	-5%
	Encombrants	1878	1993	2887	2798	-3%
	Ferrailles	496	466	557	571	25%
	Gravats	1315	1540	1460	1650	13%
	Huile alimentaire	4	3	9	20	119%
	Huile de vidange		10	17	15	-13%
	Mobilier usagé	117	93	96	113	18%
	Piles	3	3	4	3	-27%
	Pneus	7	28	68	98	43%

Certains flux sont refusés en déchetterie, comme les ordures ménagères, l'amiante, les déchets de soins ou les plantes invasives.

Les collectes spécifiques

Les cartons bruns

La croissance constante des achats en ligne engendre une forte augmentation des déchets cartons à traiter. Les cartons bruns, qui doivent normalement être amenés en déchetterie, sont très souvent déposés dans les containers gris ou jaunes, voire directement au sol, alors qu'ils font partie d'une collecte bien spécifique.

Afin de répondre à ce besoin et faire cesser les incivilités, en 2018, la communauté de communes a mis en place des nouveaux conteneurs spécifiquement réservés à la collecte des cartons bruns dans plusieurs communes du territoire :

- **Abondance** (collège)
- **Chevenoz** (l'Oratoire, le long de la route départementale)
- **Féternes** (Chez Divoz)
- **Larringes** (garage communal)
- **Marin** (salle des fêtes)
- **Meillerie** (bord du lac)
- **Neuvecelle** (Milly)
- **Saint-Paul** (services techniques).

À Évian, Neuvecelle et Publier, la communauté de communes assure directement la collecte des cartons bruns des commerçants, une fois par semaine tous les mardis (au lieu d'une fois par quinzaine auparavant).

Enfin, les habitants peuvent toujours déposer leurs cartons dans les déchetteries du territoire.

Les collectes lors de manifestations ponctuelles

Lors de manifestations importantes, la CCPEVA peut mettre à disposition ponctuellement des conteneurs pour les ordures ménagères, le tri et le verre sous forme de bacs roulants ou de colonnes aériennes. Ces bacs roulants et colonnes supplémentaires sont ajoutés aux collectes habituelles.

Collecte des sapins de Noël

La CCPEVA a mis en place, en 2018, 26 points de collecte pour les sapins de Noël (20 points en 2017) répartis sur 14 communes volontaires. Les sapins collectés ont ensuite été transformés en compost à Terragr'Eau.

Les Textiles-Linges-Chaussures (TLC)

La collecte des Textiles-Linges-Chaussures est mise en place via des bornes d'apport volontaires. Ces TLC sont collectés par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.

On remarque que les tonnages apportés augmentent progressivement chaque année avec un nombre de point d'apport répartis à raison de 1 à 2 points par communes sur tout le territoire.

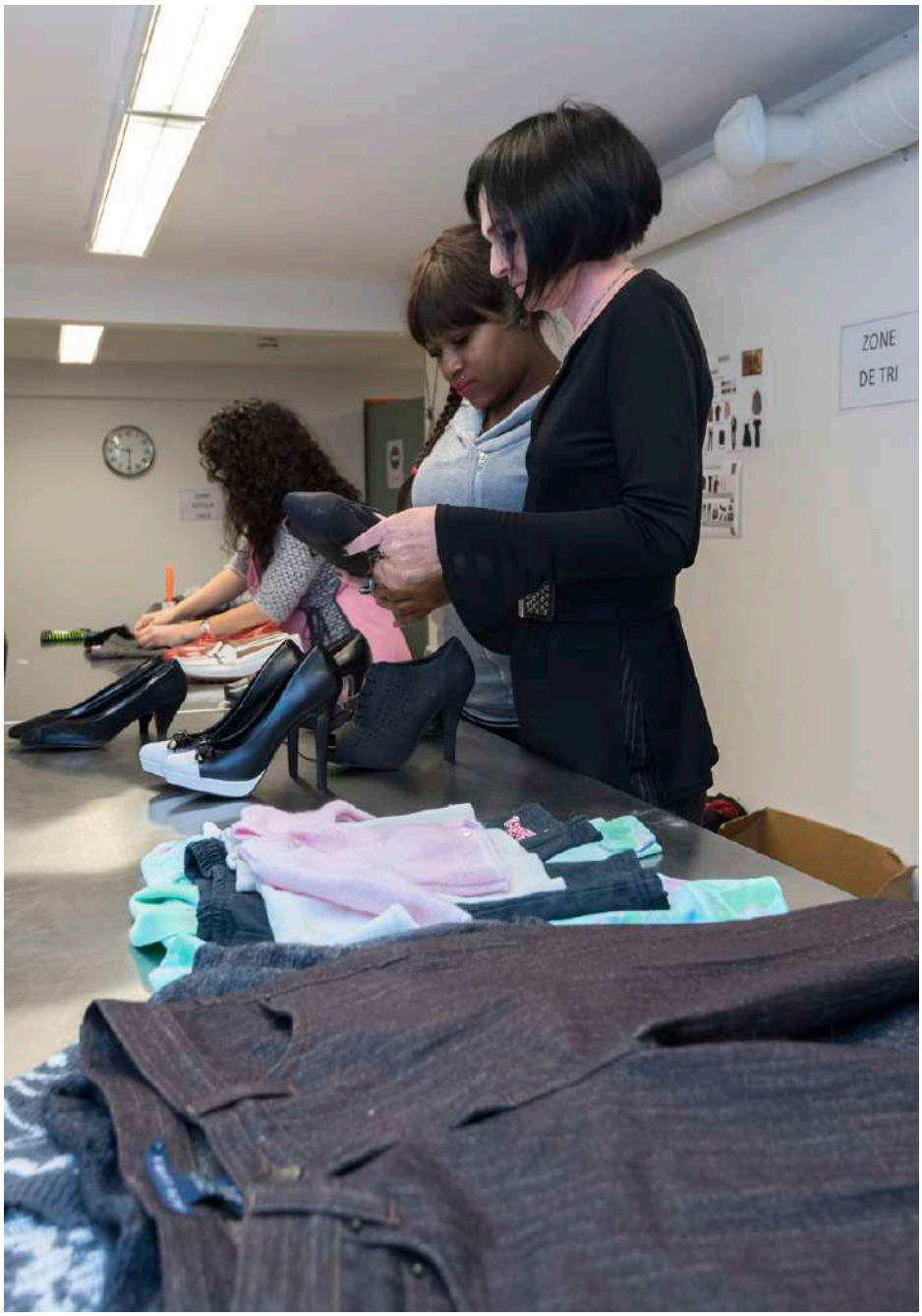

Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Au 1er janvier 2012, la collecte des DASRI a été mise en place, directement en pharmacie, via l'organisme « La Collecte Médicale ». Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'EcoOrganisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des officines du territoire de la CCPEVA adhérent à ce système. Des fûts, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en auto traitement, comme par exemple les seringues ou les compresses.

La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes pour faire évoluer les mentalités et permettre d'améliorer la qualité du tri.

Poursuivre la sensibilisation des publics aux bonnes pratiques du tri et à la réduction des déchets

La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes pour faire évoluer les mentalités et permettre d'améliorer la qualité du tri. Le service déchets va au contact du public pour expliquer et argumenter l'intérêt du tri. Les campagnes de sensibilisation sont adaptées aux publics visés. 2 ambassadeurs du tri sont chargés de la sensibilisation et de l'accompagnement des habitants sur ce sujet.

Les animations scolaires

Chaque année, les ambassadeurs du tri mènent des actions auprès des écoles, des collèges et lycées. Les enfants, dès le plus jeune âge, sont très sensibles à la protection de l'environnement. Ils comprennent qu'il s'agit de leur avenir.

Ils proposent différentes activités aux enseignants de toutes les écoles et collèges du territoire. Sous forme d'ateliers ludiques, les interventions se déroulent sur une ou plusieurs séances. Des visites du centre de tri et des participations à des journées de nettoyage peuvent également être organisées.

En 2018, les ambassadeurs du tri sont intervenus dans 7 écoles et 1 collège.

Ecoles

7 écoles primaires (Abondance, Évian-les-Bains, Féternes, La Chapelle d'Abondance, Larringes et Publier), représentant 653 enfants de la maternelle au CM2 :

653 enfants sensibilisés de la maternelle au CM2

163 élèves de maternelles

74 élèves de CP

49 élèves de CE1

127 élèves de CE2

109 élèves de CM1

131 élèves de CM2

Collège et lycée

1 collège (Saint-Bruno, Évian-les-Bains) représentant 135 collégiens :

54 élèves de 6e

81 élèves de 5e

Les animations grand public

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

EN 2018,

700 personnes sensibilisées, au cours de :

3 animations communales (foire, marché, fête de village)

1 animation en supermarché

8 animations en déchetterie

1 opération de nettoyage de la nature

La sensibilisation en porte à porte

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvements de bacs roulants ou des comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

Le porte à porte permet également de cibler des messages et certains quartiers lorsque le service déchets constate des erreurs récurrentes de tri à un point d'apport.

En 2018,
***3 970** habitants*
ont été sensibilisés
en porte-à-porte,
dont 286 professionnels.

Le compostage

Afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique et notamment celui portant sur la diminution des biodéchets dans les ordures ménagères, la CCPEVA a lancé des opérations pour inciter les particuliers à se doter d'un composteur à usage domestique.

Ainsi, en 2018,
***315** foyers*
ont choisi d'acquérir
un composteur avec la
participation de la CCPEVA.

Les acquéreurs reçoivent une aide pour bien démarrer le compostage. Les ambassadeurs du tri restent à leur disposition si besoin.

Le compostage peut aussi être semi-collectif en se faisant aux pieds de petits immeubles. Ce système est encore peu développé sur le territoire de la CCPEVA et mériterait d'être promu sur les communes urbaines auprès des petits et moyens collectifs. La gestion de ces composteurs pourrait se faire via des associations communales.

Lutter contre les incivilités

Tout dépôt sauvage autour des conteneurs ou dans la nature constitue une infraction selon la loi.

Les conséquences de ces incivilités :

- Insalubrité et problème d'hygiène autour des conteneurs.
- Risque de blessure pour les usagers et les agents de collecte.
- Image négative du territoire.
- Manque de respect envers les agents et les autres habitants.
- Coût supplémentaire pour les contribuables car la mairie est obligée de ramasser ces déchets et nettoyer les points d'apport.

Depuis le 1er janvier 2018, les collectivités peuvent appliquer des sanctions, associer la police et la gendarmerie afin de lutter contre ces incivilités qui perdurent. **Selon le type de déchet, l'amende varie de 68€ à 1500€. Les frais d'enlèvement par les agents sont également à la charge de la personne sanctionnée.**

Lancement d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

C'EST QUOI ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des tonnes de CO2.
- l'adaptation au changement climatique.
- la sobriété énergétique.
- la qualité de l'air.
- le développement des énergies renouvelables.

PAR QUI ?

La mise en place des **PCAET** est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (la CCPEVA compte un peu plus de 40 000 habitants).

AVEC QUI ?

Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle des 22 communes du territoire de la CCPEVA sur lesquelles tous les acteurs (entreprises, experts, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. La concertation avec le territoire a été voulue comme ambitieuse.

POUR QUAND ?

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans. Il fait l'objet d'un rapport intermédiaire trois ans après son adoption.

COMMENT EST-IL ÉLABORÉ ?

En 2018, le bureau d'études accompagnant la CCPEVA a été retenu et le diagnostic, première étape pour l'élaboration d'un PCAET, a pu commencer.

1. Réaliser un diagnostic territorial

Le diagnostic climat-air-énergie doit être réalisé. C'est une photographie du territoire à un instant « T ».

2. Élaborer une stratégie territoriale et définir des objectifs

La CCPEVA élabore une stratégie sur la base des résultats du diagnostic et se projette sur le long terme. Des objectifs stratégiques et opérationnels, partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire, sont également définis.

3. Co-construire le programme d'actions

Le programme d'actions doit définir celles à mettre en œuvre par la CCPEVA, porteuse du PCAET, et celles à mettre en œuvre par tous les acteurs socioéconomiques pour atteindre de manière progressive les objectifs fixés.

L'élaboration du programme d'actions s'accompagne de la définition d'un dispositif de suivi-évaluation devant permettre de mesurer la réponse aux objectifs du PCAET.

4. Mettre en œuvre le programme d'actions et le suivre

Cette phase correspond à la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises dans la phase précédente. Le suivi est réalisé tout au long des six années de réalisation du projet et donne une vision quantitative permettant de situer l'avancement du projet par rapport aux objectifs établis.

5. Evaluer le PCAET

L'évaluation est un exercice ponctuel ayant pour objectif de porter un jugement de valeur sur tout ou partie du PCAET via une prise de recul plus globale à un moment donné.

L'évaluation porte plus particulièrement sur la gouvernance, le pilotage, la stratégie. Le PCAET fait l'objet d'un rapport intermédiaire trois ans après son adoption.

Les défis familles

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la communauté de communes a choisi d'impliquer les habitants du territoire de façon ludique et pédagogique en lançant deux défis : « Familles zéro déchet » et « Familles à énergie Positive ». Le terme « famille » doit être entendu au sens large : seul, en couple, entre amis… Cette opération vise à démontrer qu'il est possible d'agir ensemble pour la planète, grâce à des actions concrètes, mesurables et conviviales pour modifier les comportements de nos vies quotidiennes, en vivant tout aussi bien.

C'est la première fois que des défis de ce type sont organisés en Haute-Savoie.

Près de 100 foyers du territoire se sont inscrits dans l'un ou l'autre des deux défis en décembre 2018.

La forte participation de cette première édition montre l'intérêt et la prise de conscience d'un grand nombre d'habitants sur ces sujets environnementaux.

« Familles zéro déchet »

En début de défi, les poubelles des participants sont pesées. L'accompagnement des familles permet à chacun de trouver les solutions les plus adaptées à son foyer pour arriver à la plus petite poubelle possible et/ou à la meilleure progression quant à la diminution de ses déchets.

« Familles à énergie positive »

Ce défi encourage les familles à essayer de réduire au maximum leurs consommations d'énergie domestique (électricité, chauffage, eau) sur un temps donné grâce à l'application d'écogestes. Un suivi précis des factures permettra à terme de voir les économies réalisées.

Préservation de la biodiversité

Une brochure des activités pour les scolaires du territoire

En lien avec le service Pays d'art et d'histoire et le service déchets de la CCPEVA, une brochure des activités scolaires proposées par l'intercommunalité a été envoyée à toutes les écoles du territoire en septembre 2018. Elle inclut des activités de découverte de la nature et la biodiversité, en lien avec les thématiques et enjeux du territoire. Des sorties ont ainsi pu être organisées avec les écoles.

Test de la malle pédagogique sur les zones humides

Dans le cadre de la préservation des zones humides du plateau de Gavot, l'intercommunalité avait missionné l'association Art Terre pour créer une malle pédagogique, en lien avec les service de l'Éducation Nationale. En 2018, cette malle a été testée auprès de trois classes: CMI/CM2, CE2 et 6ème. Ces expériences ont permis d'en affiner le contenu.

Lutte contre les plantes invasives dans les marais

Dans le cadre de sa mission d'entretien, protection et valorisation des zones humides du territoire, la CCPEVA a effectué en 2018 des chantiers d'arrachage de plantes invasives (Solidage et Canada et Balsamine de l'Himalaya) sur les parcelles communales situées sur ces espaces de marais. Ce travail est nécessaire afin de contenir le développement de ces espèces qui prennent peu à peu la place d'autres plantes faisant la richesse de ces espaces.

Lancement d'un atlas de la biodiversité

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Française pour la Biodiversité, la CCPEVA a décidé de lancer un atlas de la biodiversité pour les 6 communes de la vallée d'Abondance. Cet atlas est élaboré à partir d'un inventaire précis des habitats, de la faune et de la flore afin de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques intercommunales.

Le plan pastoral territorial (PPT)

Cet outil de la Région Auvergne Rhône-Alpes permet de mobiliser des fonds pour des investissements sur les alpages en activité. La communauté de communes ayant délibéré en 2017 pour le renouvellement de cette procédure, elle a travaillé en 2018 sur la programmation d'un Plan Pastoral Territorial 2019-2023. Cette phase de construction a permis d'échanger sur les enjeux à l'échelle de la vallée d'Abondance et du plateau de Gavot.

LES AXES D'AIDES RETENUS

Les besoins recensés sont répartis en 5 grands axes :

- Axe 1 : Animation du PPT
- Axe 2 : Soutien des investissements et actions en faveur de l'activité agro-pastorale (accès, eau, logement, énergie, débroussaillement et contention).
- Axe 3 : Equipement multi-usages et ouverture au public
- Axe 4 : Structuration foncière collective
- Axe 5 : Structuration et pédagogie sur l'activité agro-pastorale

LES MAÎTRES D'OUVRAGES ÉLIGIBLES

Seront éligibles aux aides du PPT à la fois des structures à comptabilité publique et des structures privées collectives à vocation pastorale :

- Les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats de communes, les syndicats mixtes, les sections de communes
- Les établissements publics, dont les associations foncières pastorales et les associations syndicales autorisées
- Les groupements pastoraux et forestiers agréés, y compris les groupements pastoraux à gestion concertée et réalisant les travaux directement pour le compte de leurs membres
- Les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA), réalisant les travaux directement pour le compte de leurs adhérents
- Toutes autres structures privées collectives à vocation pastorale, réalisant les travaux directement pour le compte de leurs membres, à condition qu'elles présentent une garantie de pérennité vérifiable pour l'entretien des investissements dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage (exemples : titres de propriété, baux écrits, rapports d'assemblée générale) mais à l'exclusion des associations syndicales libres et des associations foncières pastorales libres

LE BUDGET RETENU

Programmation quinquennale 2019-2023 du PPT de la vallée d'Abondance et du plateau de Gavot.

	ACTIONS	MONTANT PREVISIONNEL	REGION	Montant subvention	FEADER	Montant subvention	AUTO-FINANCEMENT	Montant autofinancement
1	ANIMATION DU PPT (5 ans)	40 000 €	60%	24 000 €	0%	0 €	40%	16 000 €
2	TRAVAUX D'AMELIORATIONS PASTORALES ET D'EQUIPEMENTS	600 000 €	35%	210 000 €	35%	210 000 €	30%	180 000 €
3	EQUIPEMENTS MULTI-USAGES ET OUVERTURE AU PUBLIC	50 000 €	35%	17 500 €	35%	17 500 €	30%	15 000 €
4	STRUCTURATION FONCIERE COLLECTIVE	100 000 €	50%	50 000 €	50%	50 000 €	0%	0 €
5	SENSIBILISATION ET PEDAGOGIE SUR L'ACTIVITE AGRO-PASTORALE	20 000 €	40%	8 000 €	40%	8 000 €	20%	4 000 €
	TOTAL	**810 000 €**	**44%**	**309 500 €**	**32%**	**285 500 €**	**24%**	**215 000 €**

URBANISME
INSTRUCTION DES DROITS DU SOL

Le service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme : certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ainsi que les remontées mécaniques.

Dans le cadre de conventions, 17 communes de la CCPEVA adhèrent à ce service. Évian-les-Bains, Neuvecelle, Publier possèdent leur propre service instructeur tandis que Meillerie et Novel relèvent toujours de la compétence Etat. Chaque demande traitée est facturée auprès de la commune concernée.

Ce service d'instruction du droit des sols est donc un service mutualisé. L'urbanisme reste la compétence de la commune. Le service instructeur peut toutefois jouer un rôle de conseil d'appui auprès des mairies et des pétitionnaires pour l'ensemble des questions liées à l'urbanisme tant juridiques que techniques.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2018 sont identiques à ceux de 2017, c'est-à-dire :

- Certificat d'urbanisme opérationnel : 61 €
- Déclaration préalable : 107 €
- Permis de démolir : 122 €
- Permis de construire : 153 €
- Permis de construire modificatif : 100 €
- Transfert de permis de construire : 100 €
- Annulation de permis de construire : 100 €
- Permis d'aménager : 183 €
- Permis d'aménager modificatif : 100 €
- Transfert de permis d'aménager : 100 €
- Annulation de permis d'aménager : 100 €
- Remontées mécaniques : 100 €

Chiffres clés 2018

614 actes soit une recette de 60 895€ pour la CCPEVA.

Les dossiers instruits par le service instructeur se répartissent de la manière suivante :

- 420 permis de construire (permis de construire, modificatifs, transferts et annulations),
- 15 permis d'aménager (permis d'aménager, modificatifs, transferts et annulations),
- 4 permis de démolir,
- 137 certificats d'urbanisme opérationnels,
- 33 déclarations préalables
- 5 remontées mécaniques.

Par rapport à 2017, le nombre d'actes instruits par le service est en léger recul en 2018 (- 7%).

AU SERVICE DE LA POPULATION

Dans le cadre de son projet de territoire et lors des réflexions menées sur le rôle de la communauté de communes, les élus se sont vite accordés sur la nécessité de développer certains services à la population, dans les domaines de la santé, de la petite enfance, de l'aide aux personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile, de la culture pour les jeunes.

LES CHIFFRES CLÉS :

En 2018,
29 889 repas
ont été livrés par les agents de la communauté de communes, auprès de **117** bénéficiaires en moyenne.

Service de portage des repas à domicile

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui rencontrent des problèmes de mobilité.

Comment s'inscrire ?

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès de leur mairie, qui transmettra ensuite le dossier à la communauté de communes. Prévoir un délai de six jours entre la date d'inscription à la CCPEVA et la première livraison.

Organisation actuelle :

2 agents assurent les tournées et 1 agent à mi-temps est chargé du suivi administratif (factures, commandes des repas). 1 autre agent assure les remplacements. Les repas sont commandés auprès de la société Elior (Marignier).

La livraison des repas est organisée en trois tournées :

- A1 : les lundi-mercredi-vendredi pour les communes d'Amphion et le centre d'Évian
- A2 :les lundi-mercredi-vendredi pour les communes du Haut d'Évian, Neuvecelle, Maxilly, Lugrin, Meillerie, Saint-Gingolph.
- B : les mardi-jeudi-samedi pour les communes de : Publier, Marin, Champanges, Féternes, Vinzier, Larringes, Saint-Paul, Bernex, Thollon.

Le service fonctionne du lundi au samedi y compris les jours fériés. Le prix du repas facturé aux communes, fixé par le conseil communautaire s'élève à 7.88 € TTC (tarif inchangé depuis 2010).

En vallée d'Abondance, ce service de repas est assuré par les EHPAD.

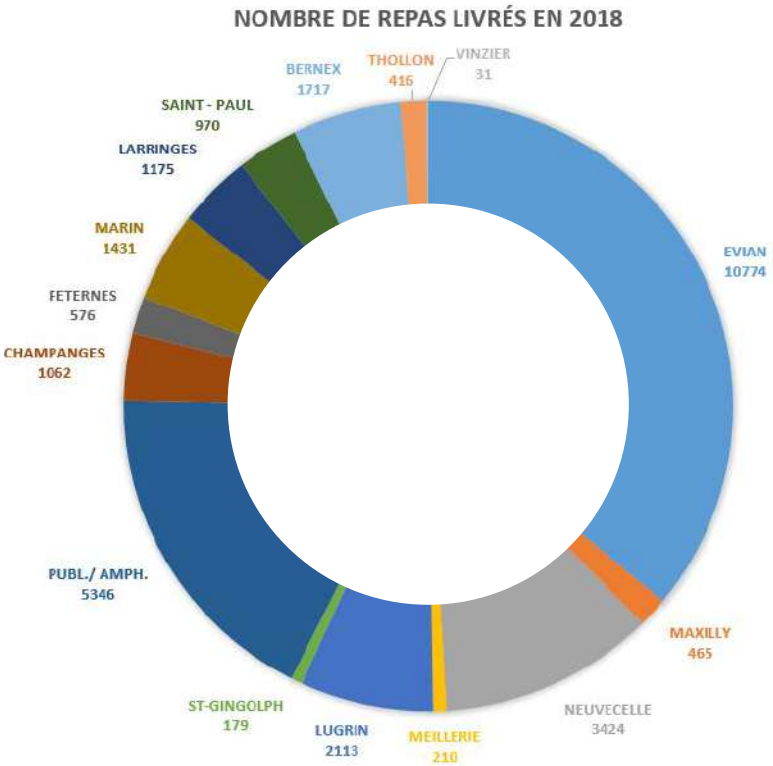

Soutien à la culture musicale

Un diagnostic des enseignements artistiques sur le territoire

Suite au succès du projet « En avant l'Opéra » en 2017-2018, qui a fédéré les énergies mais fait également apparaitre des besoins sur le territoire, la communauté de communes a pris la décision de se doter d'un Schéma Intercommunal des Enseignements Artistiques (SIEA).

Elaboré par le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Évian (CRC), en concertation avec les écoles de musique et harmonies locales, ce schéma a pour vocation de :

- Mettre en place un réseau efficace, s'appuyant sur les établissements existants, afin d'offrir un égal accès aux enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire (proximité, tarifs, instruments proposés, cursus, groupes amateurs...),
- Mettre en place un financement pérenne et équitable des écoles de musique, notamment associatives,
- Identifier des pistes de mutualisation de certains postes (directeurs, secrétariat, professeurs)
- Harmoniser les pratiques professionnelles et approfondir les collaborations inter-écoles,
- S'appuyer sur les établissements artistiques pour mener des actions de vivre ensemble sur le territoire et porter des projets à différentes échelles.

A travers ce schéma, la communauté de communes souhaite :

1. Assurer plus d'équité dans l'accès à l'enseignement spécialisé des disciplines musicales, notamment sur les aspects de proximité, d'offre de formation et de contenu pédagogique, de tarifs et de freins culturels,
2. Renforcer le lien entre les établissements d'enseignements artistiques et les pratiques amateurs, notamment les harmonies,
3. Soutenir et compléter l'offre des enseignements artistiques spécialisés et étudier les possibilités de mutualisation,
4. Accompagner la professionnalisation de l'enseignement artistique sur le territoire.

Une première phase de diagnostic des enseignements artistiques s'est déroulée de juillet à novembre 2018. Une série de rencontres sur le terrain et un questionnaire ont permis de présenter la démarche et récolter les données nécessaires concernant le fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques, l'offre et l'organisation pédagogique, les actions sur le territoire et d'identifier les besoins prioritaires et les attentes.

Cette phase de diagnostic a permis aux écoles de musique et aux harmonies locales de faire émerger des orientations et axes de travail potentiels dans le cadre du futur schéma intercommunal qui sera élaboré en 2019.

Actions en faveur de la santé

Prévention des addictions chez les jeunes

Le territoire pays d'Évian – Vallée d'Abondance a été choisi pour expérimenter l'organisation d'un Addict'O Village. Cette opération fait suite au diagnostic local de santé, qui a mis en évidence un déficit en matière de prévention des conduites addictives chez les jeunes.

Ce village de prévention des addictions a été organisé par l'ANPAA 74 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) au Palais des Festivités d'Évian, les 13 et 14 novembre 2018, dans le cadre d'un soutien financier apporté par la région Auvergne Rhône-Alpes et d'un partenariat avec la CCPEVA.

De nombreux acteurs locaux ont été mobilisés pour le projet : professionnels de la prévention, du soin en addictologie, de l'animation jeunesse et plusieurs créateurs artistiques.

L'objectif était de sensibiliser les jeunes de 15 à 25 ans du Chablais, et d'ouvrir un dialogue sur les consommations et comportements à risque.

Les jeunes ont pu participer à des ateliers ludiques et créatifs adaptés aux différentes sensibilités : écriture, slam, dessin, danse urbaine et expression corporelle, élaboration de boissons sans alcool par les élèves du Lycée Hôtelier de Thonon, sophrologie, image de soi, ateliers sportifs et sur l'équilibre alimentaire. Les jeunes ont pu rencontrer et débattre avec des professionnels (centre d'addictologie, centre d'éducation et de planification familiale, etc.), apprendre les gestes de premier secours. D'autres se sont pris au jeu d'un escape game pour percer les mystères des addictions.

Au total, 443 jeunes, en libre accès ou accompagnés par leurs établissements scolaires ou d'accueil ont participé à l'évènement.

Les créations artistiques réalisées au cours de l'Addict'O Village sont aujourd'hui valorisées et utilisées lors des actions de prévention de l'ANPAA Auvergne-Rhône-Alpes en direction de jeunes publics.

Cet évènement, dont le bilan est très positif, a fait émerger chez les acteurs locaux et les établissements scolaires des demandes d'actions de prévention inscrites dans la durée.

L'ADDICT'O VILLAGE EN CHIFFRES

15 ateliers
35 encadrants
443 jeunes et
43 accompagnateurs
5 établissements scolaires
4 structures d'accueil (Mission locale jeunes, MJC, etc.)

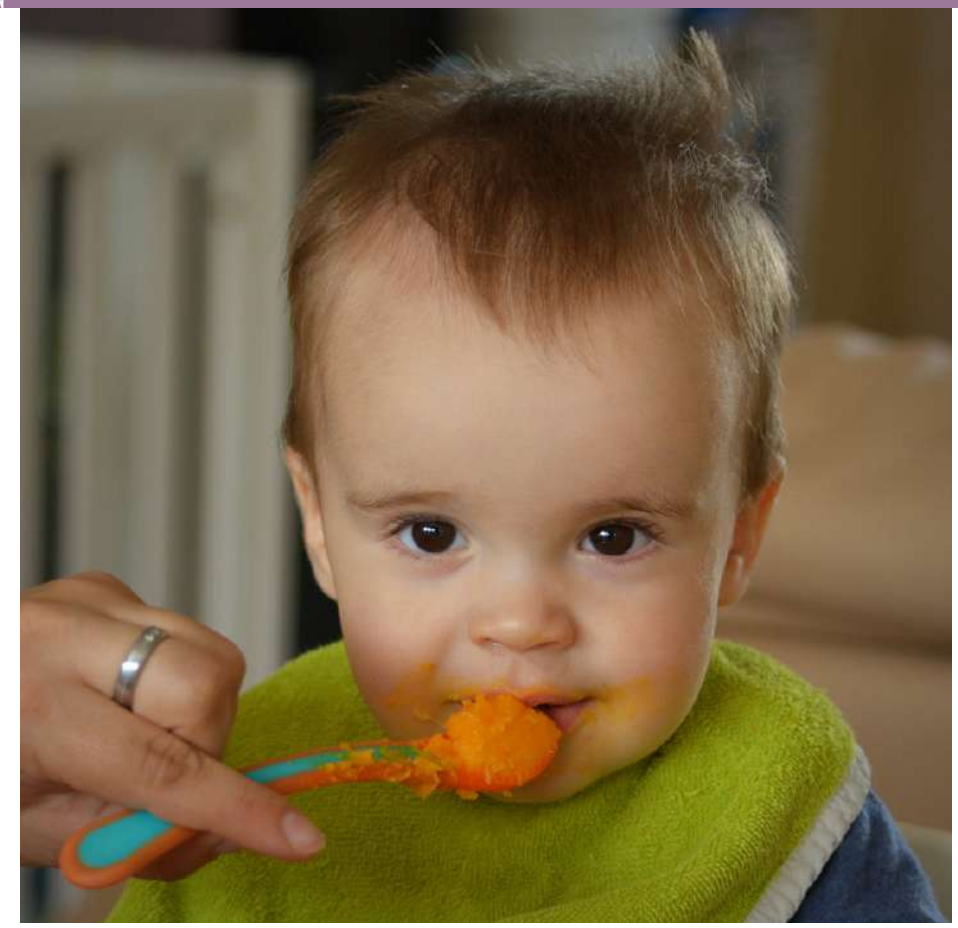

Promotion de l'alimentation et de l'activité physique chez les enfants de 0 à 6 ans

Dans le cadre d'un soutien financier apporté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la santé (IREPS)I, accompagne le territoire dans le déploiement d'actions visant à promouvoir l'alimentation, l'activité physique et les rythmes de vie favorables à la santé des enfants de 0 à 6 ans et leur entourage.

Une première rencontre, en janvier 2018, entre l'IREPS et la CCPEVA a permis d'identifier certains besoins. Les acteurs susceptibles de s'investir sur la thématique « petite enfance et nutrition » ont été associés à la démarche et ont participé à la définition d'axes de travail prioritaires en fonction des publics visés.

ENFANTS DE 0–3 ANS ET LEUR ENTOURAGE

Les professionnels volontaires des structures d'accueil des 0-3 ans (relais assistant(e)s maternel(le)s, crèches, haltes garderies, etc.) ont pu bénéficier d'un accompagnement méthodologique au montage d'actions. Atelier cuisine, événements autour de l'alimentation et de l'activité physique, conférences, seront organisés en 2019.

ENFANTS DE 3–6 ANS

Deux sessions de formation/sensibilisation sur la nutrition des enfants de 3 à 6 ans ont été organisées auprès des professionnels du territoire en lien avec ce public (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, personnels de restauration, animateurs périscolaires, etc.) avec pour objectifs de :

- Comprendre l'influence des déterminants et des représentations liés à la nutrition,
- S'approprier les repères fondamentaux en matière de nutrition,
- Comprendre les comportements alimentaires des enfants,
- Identifier les leviers d'action au quotidien (posture professionnelle, environnement/cadre des repas, activités) pour contribuer à promouvoir l'alimentation des enfants,
- Identifier des techniques d'animation et des outils pédagogiques sur la thématique de la nutrition.

27 professionnels ont pu bénéficier de cette formation et pourront, selon les besoins, bénéficier d'un accompagnement spécifique en 2019.

L'action sociale

Analyse des besoins sociaux sur le territoire

La communauté de communes a engagé en 2017 une analyse des besoins sociaux sur le territoire. L'objectif de cette démarche est d'avoir une vision globale et approfondie des réalités sociales de la population (situation démographique et socio-économique), d'analyser les mutations sociales qui s'opèrent, et d'identifier finement les besoins sociaux actuels, émergents et futurs.

L'analyse des besoins sociaux est un outil d'aide à la décision dans les politiques de développement social locales. Elle doit permettre d'adapter les solutions existantes aux besoins, ou de définir des solutions plus pertinentes et efficaces à mettre en œuvre. Elle contribue à l'élaboration des orientations politiques des élus.

Une première phase de diagnostic a permis d'établir le portrait social du territoire. Les faits saillants concernant la population et ses dynamiques, le logement, la famille, l'enfance, les jeunes, les personnes âgées, le niveau de vie, ont été présentés en 2018 aux élus et responsables des centres communaux d'actions sociales.

Selon les grands enjeux sociaux repérés, deux ou trois thématiques prioritaires seront retenues pour faire l'objet d'un approfondissement en 2019. En collaboration avec les acteurs locaux partenaires, des préconisations et des propositions d'actions concrètes seront établies pour une meilleure adéquation entre l'offre sociale sur le territoire et les besoins sociaux de la population.

Soutien à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

La communauté de communes soutient la mission locale jeunes du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'accompagnement s'effectue à travers des actions de formation, de remise à l'emploi par l'intégration de dispositifs d'insertion, de soutien dans la recherche de logement, etc.

Cette association poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la proximité territoriale par le développement des partenariats et relais, en recherchant une communication adaptée aux territoires. En vue de favoriser la diffusion de l'information, l'association assure des permanences décentralisées, c'est le cas notamment à Évian et Abondance.
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des jeunes par des entretiens
- Améliorer l'accès au logement pour tous les jeunes de 16 à 30 ans

La participation de la CCPEVA à la mission locale jeunes s'élève à 1.30€/habitants soit 52 589.30 € pour 2018.

Soutien au Point Accueil Enfants Parents 1, 2, 3... Soleil

La communauté de communes soutient depuis 2018 le fonctionnement du point accueil enfants parents 1,2,3...Soleil par une aide logistique (mise à disposition d'une partie du matériel du relais d'assistants maternels) et financière (subvention de 2 500 €).

Créée à l'initiative du réseau petite enfance du Chablais, 1.2.3... Soleil est une structure qui œuvre dans le domaine de la prévention. Elle permet d'accompagner la parentalité, de favoriser les liens entre parents et enfants mais aussi entre familles, de faciliter la séparation et encourager la socialisation.

Les parents et enfants de 0 à 4 ans sont accueillis gratuitement et anonymement par des professionnels de la petite enfance et du soin. Ces professionnels jouent un rôle d'accueil, d'écoute et de soutien. Ils mettent à disposition jeux et matériel.

Soutien à l'antenne de justice et du droit en Chablais

L'antenne de justice et du droit en Chablais a été créée en 2002 et permet aux usagers un accès au droit par le biais d'informations juridiques sur le droit du travail, le droit de la famille et le droit locatif. L'antenne de justice propose également une aide aux victimes en cas de violences, de vol, d'escroqueries, une aide à la résolution amiable des litiges, une présence judiciaire de proximité. Elle favorise les démarches administratives des usagers liées à l'accès au droit et aux moyens d'exécuter leurs obligations.

Depuis 2018, la communauté de communes soutient l'antenne de justice à hauteur de 1€ / habitants, soit un montant global de 40 651 €.

Relais Assistants Maternels (RAM)

Le nouveau RAM intercommunal a ouvert en août 2017.

Le RAM est un service qui s'adresse :

- aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants, pour les soutenir dans leur parentalité et pour les accompagner dans leur rôle de parents-employeurs ;
- aux assistants maternels et gardes à domicile pour favoriser leur professionnalisation, les soutenir dans la contractualisation avec les employeurs et informer sur les conditions d'exercice du métier ;
- aux enfants pour leur offrir un lieu d'initiation à la vie de groupe, et contribuer à leur développement et à la découverte de l'environnement.

En 2018, 265 assistants maternels et 6 gardes à domicile ont été recensés auprès du RAM. Ils sont répartis sur 19 communes (aucun à Bonnevaux, Châtel et Novel).

Une éducatrice de jeunes enfants est venue renforcer le service en prenant son poste à temps plein suite à un départ en retraite. Au 31 décembre 2018, l'équipe était composée de 2 agents.

L'offre de formation se développe

En 2018, les actions de professionnalisation à destination des professionnels se sont multipliées. Ainsi, par rapport à 2017, trois fois plus d'assistants maternels ont été concernés par la formation continue et de nouveaux temps de rencontre ont été créés afin d'échanger et d'améliorer la pratique professionnelle.

ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION
AM : assistants maternels / GAD : gardes à domicile

	2017	2018
Départs en formation continue	8 AM	26 AM
Analyse de la pratique		1 groupe : 11 AM Réunion de soutien exceptionnel : 4 AM
1 soirée « Papote et Bricole »		4 AM
1 soirée « Sophrologie »		15 AM
1 réunion PMI	2 soirées – 40 AM	45 AM et GAD
réunions de rentrée		Vacheresse : 4 AM Évian : 19 AM et GAD
2 repas festifs		29 AM et GAD
1 réunion « formation continue »	5 AM	1 AM
Journée départementale des assistants maternels – La Roche-sur-Foron		5 AM

Une hausse de la fréquentation des temps collectifs

En 2018, les assistants maternels, gardes à domiciles et enfants ont été plus nombreux qu'en 2017 aux temps collectifs. De nouveaux rendez-vous ont dû être créés dès le début de l'année 2018 pour répondre à la demande et continuer à garantir un accueil de qualité.

Ainsi, en mars 2018, un temps supplémentaire par semaine a été ajouté à Évian, le jeudi. A Saint-Paul, l'animatrice du RAM intervient tous les lundis depuis le mois de mars 2018 (au lieu d'un lundi sur deux précédemment).

Tous les lieux de temps collectifs du RAM (Abondance, Vacheresse, Évian, Publier, Neuvecelle et Saint-Paul-en-Chablais) ont augmenté leur fréquentation entre 2017 et 2018.

FRÉQUENTATION DES TEMPS COLLECTIFS
AM : assistants maternels / GAD : gardes à domicile

2017	2018
50 AM et GAD différents rencontrés	63 AM et GAD différents rencontrés
non connu	159 enfants différents rencontrés

Entretenir les contacts avec les parents

En 2018, environ 1100 contacts ont été établis avec des parents dans le cadre de :

- leur recherche de mode de garde (individuel et/ou collectif),
- aide dans leur fonction d'employeur,
- information autour de la petite enfance
- médiation lors de la contractualisation ou de litige
- inscription aux animations proposées par le RAM

Ils viennent de 17 communes différentes.

Conformément à la demande de la CAF, des animations sont proposées aux parents à des moments particuliers pour favoriser les temps d'échanges, de partage, de plaisir et les soutenir dans leur fonction parentale.

EVÉNEMENTS ORGANISÉS POUR LES PARENTS
AM : assistants maternels / GAD : gardes à domicile

	2017		2018	
Moments festifs (balade contée, exposition des Flottins, spectacles...)	4 moments	68 AM 58 parents 188 enfants	5 moments	67 AM 91 parents 220 enfants + fréquentation exposition des Flottins non quantifiée.
Conférences	1 conférence	9 AM 8 professionnels de l'enfance 15 parents	3 conférences	26 AM 24 professionnels de l'enfance 34 parents

Consolidation des relations avec les assistants maternels

En 2018, 19 communes sont représentées dans les différents appels reçus par le RAM pour une information relative au contrat de travail, pour les temps collectifs, pour une inscription à une animation particulière, pour faire part de ses disponibilités... (en 2017 seulement 17 communes étaient représentées). Environ 1000 contacts ont été établis entre les professionnels et le RAM.

Le nombre de demandes de RDV individuels et de médiation avec des assistants maternels augmentent, notamment en ce qui concerne une demande de soutien dans la contractualisation avec les parents.

FRÉQUENTATION DU RAM EN 2018

185 temps collectifs

63 assistants maternels et gardes à domicile

159 enfants

Développement du tissu partenarial

L'année 2018 a été marquée par la rencontre avec les acteurs du territoire. Les échanges se sont multipliés avec les partenaires institutionnels (Département de la Haute-Savoie, Caisse d'Allocations Familiales, mairies...) afin d'intervenir en cohérence autour de la prise en charge du jeune enfant dans un souci de la qualité de service rendu au public.

- Les services de la **PMI** (Protection Maternelle et Infantile) du département sont garants de la délivrance des agréments de professionnels et structures de la petite enfance. La PMI intervient également autour des accompagnements des femmes enceintes, la promotion de la santé et l'épanouissement du jeune enfant de moins de 6 ans.
- La **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) recense dans un guide référentiel les missions et orientation des RAM. Elle soutient et accompagne les structures dans la définition des orientations et la mise en place des projets. La CAF finance en partie le RAM (masse salariale et fonctionnement).

- La **bibliothèque départementale**, Savoie Biblio, a mis en place un observatoire de lecture en direction des enfants de moins de 3 ans. Ainsi, en partenariat avec les médiathèques d'Évian, de Publier et la bibliothèque d'Abondance, un travail a été mené dans ce cadre durant les temps collectifs avec les assistants maternels et les enfants.
- Les **mairies** et **CCAS** (Centres Communaux d'Action Sociale) sont un véritable maillon sur le terrain. Elles permettent l'organisation et la mise en place d'animations afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions.
- Les **6 RAM du Chablais** fonctionnent en réseau afin d'optimiser les ressources en vue de la mise en place de projets et de réflexion.
- Des liens ont également été établis avec des **médiathèques**, la **DIRECCTE** (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), l'**antenne de justice** de Thonon, et les **crèches** afin d'identifier les places et missions de chacun, et les opportunités d'actions collaboratives.

De nombreuses animations

D'autres contacts ont permis la mise en place d'animations en direction des enfants, accompagnés par leurs assistants maternels.

Ainsi, une intervenante haut savoyarde formée en **cirque** est venue animer 2 séances sur Neuvecelle. Environ 35 enfants ont pu en profiter.

Le **théâtre de la Toupine** de Publier a permis la construction de sculptures en bois flotté à l'occasion de 2 séances (Publier et Évian) à destination de 30 enfants.

Une **ludothécaire** de Champagnes est venue animer 4 séances (25 enfants différents) autour de jeux de société pour les moins de 3 ans.

Une **intervenante en musique** de Publier a consacré 9 séances d'initiation à la musique et au rythme pour environ 25 enfants.

Nathalie Kabo et Etienne Favre, artistes locaux (Publier et Gand Bornand) sont venus animer des temps festifs à l'occasion de fêtes du RAM.

Par ailleurs, des services de différentes collectivités ont répondu favorablement aux sollicitations du RAM. Les **ambassadeurs du tri** de la CCPEVA ont pu faire profiter quelques 60 enfants et 26 AM d'une « chasse aux déchets ». Les **services « espaces verts »** de la ville d'Évian ont permis à environ 30 enfants et 10 assistantes maternelles de découvrir la floraison de leurs serres et du jardin du Pré Curieux.

En partenariat avec le CCAS d'Évian, le RAM a exposé 130 œuvres lors de la manifestation de « **LA GRANDE LESSIVE** », événement culturel international. 24 enfants, 14 assistantes maternelles et gardes à domicile et 10 parents ont contribué à cette exposition.

Les chiffres montrent une augmentation de la fréquentation du RAM, par les parents, les assistants maternels et les gardes à domicile. Le réseau partenarial s'étoffe et permet de mutualiser les moyens afin d'accompagner au mieux les parents et les professionnels, garants de la prise en charge du tout petit.

Soutien à l'apprentissage scolaire

Savoir nager

La communauté de communes s'engage financièrement pour soutenir le dispositif « savoir nager » qui relève d'un apprentissage prioritaire et obligatoire dans les écoles.

Environ 2150 enfants du territoire sont concernés par cet apprentissage, pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire : la Cité de l'Eau à Publier, la piscine d'Évian et le centre nautique de Châtel. Les trois centres mettent chaque année à disposition des maîtres-nageurs pour encadrer les séances et réservent des créneaux horaires spécifiques. Ces séances sont organisées toute l'année dans les deux centres couverts, Châtel et Publier, tandis que la piscine d'Évian les accueille entre mai et septembre (hors vacances scolaires).

Suivant les données financières transmises et les spécificités de chaque centre, les élus ont voté une aide financière de 180 € par enfant pour les centres de Châtel et Publier, et de 60 € par enfant pour la piscine d'Évian. La différence s'explique par le fait qu'Évian ne réserve pas entièrement ses bassins aux scolaires pendant ces séances, contrairement aux deux autres centres.

La communauté de communes prend en charge ce coût pour les élèves, se substituant ainsi aux communes.

Centre nautique	Nombre d'élèves	Prise en charge par élève /an	Montant global pris en charge par la CCPEVA /an
Châtel	431	180 €	77 580 €
Publier	1153	180 €	207 540 €
Évian	573	60 €	34 380 €
TOTAL	2157		319 500 €

Année 2018-2019

Des aides en faveur des collèges

Pour aider à la mise en place des activités culturelles, pédagogiques et sportives, la communauté de communes attribue chaque année une aide financière en fonction du nombre d'élèves concernés.

En 2018, les subventions attribuées représentent 19€ par élève, soit un total de 27 284€ (contre 26 391€ en 2017) répartis ainsi :

- Collège d'Abondance : 4 104 € pour 216 élèves,
- Collège des Rives du Léman : 14 744 € pour 776 élèves,
- Collège de Gavot : 8 436 € pour 444 élèves.

Entretien des bâtiments

La communauté de communes assure la gestion et l'entretien des bâtiments suivants :

- Gymnase du Gavot (Saint-Paul)
- Gymnase d'Abondance
- Gymnase des Verdannes (Évian)
- Locaux CCPEVA et ancien collège des Rives du Léman (Publier)
- Locaux CCPEVA d'Abondance (ex 2CVA)
- Gendarmerie d'Abondance (location au ministère de la Défense)
- Trésor Public d'Abondance

En dehors des créneaux réservés aux collèges, les gymnases sont prêtés aux associations sportives du territoire à l'année ou de façon plus ponctuelle pour l'organisation de manifestations.

Le rôle du service Bâtiments

- La gestion des utilisateurs et des réservations sur les gymnases d'Abondance et du Gavot. La ville d'Évian assure la mise à disposition du gymnase des Verdannes.
- L'entretien courant – petites réparations.
- Le suivi règlementaire des installations électriques – protection contre l'incendie - équipements sportifs – ascenseurs – défibrillateurs.
- La mise en accessibilité des locaux et amélioration des conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Le suivi des consommations de fluides (eau, énergie).

Il participe par ailleurs aux études sur l'extension du siège de la CCPEVA, à l'ancien collège des Rives du Léman (Publier).

Les principales réalisations de 2018

En 2018, le service s'est plus particulièrement concentré sur les travaux suivants :

- Aménagement de deux nouvelles salles de réunion et d'une salle de pause pour le personnel dans les locaux de la CCPEVA à Publier.
- Au gymnase du Gavot, dans une salle de judo, travaux pour reconvertir l'espace en une salle adaptée à la pratique de la danse.
- Aménagement et gestion des plannings des gymnases afin d'assurer l'accueil de nouvelles associations : nouveaux clubs de handball et d'escalade à Abondance et club de danse TAP Chablais au gymnase du Gavot.
- Passage de commissions de sécurité aux gymnase des Verdannes et d'Abondance : le travail régulier de suivi et de remise en conformité des installations a permis d'obtenir aisément une validation de conformité valable 3 ans.

cc-peva.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

851, av. des Rives du Léman
CS10084 - 74500 PUBLIER
Tél. 04 50 74 57 85
accueil@cc-peva.fr